



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Publication faite en conformité de l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

L'An deux mille quinze, le 9 mars à 19h37, le Conseil municipal de la ville du Pré Saint-Gervais, régulièrement convoqué le 3 mars 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard COSME, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND, M. Mathias OTT, M. Jean-Luc DECOBERT, M. Saïd SADAOUÏ, M. Stéphane COMMUN, Mme Laetitia DEKNUDT, Mme Hawa KONE, Adjointes au Maire, Mme Mina EL METALSSI, M. Jean-Abel PECAULT, M. Laurent BARON, Mme Manuella BRISCAN, M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Conseillers municipaux délégués, M. Claude BARTOLONE, Mme Corinne ATZORI, M. Jean-Marc ROBINET, Mme Nathalie LECONTE, Mme Marlène DOINE, M. Jean-Marc MERRIAUX, Mme Dunia MUTABESHA, M. Arold JANDIA, Mme Lorédane CLERET, M. Luc RANGON, Mme Thu Van BLANCHARD, M. Robert MESLE, M. Cédric GUILLOUX, Mme Catherine SIRE, M. Serge VOLKOFF, Mme Delphine DEBORD, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

M. Julien RENAULT, Adjoint au Maire, représenté par M. Jean-Marc ROBINET, Conseiller municipal, Mme Anna ANGELI, Adjointe au Maire, représentée par Mme Laetitia DEKNUDT, Adjointe au Maire, Mme Elena ESTEVE, Conseillère municipale, représentée par M. Laurent BARON, Conseiller municipal délégué, Mme Christine FRELAND, Conseillère municipale, représentée par Mme Thu Van BLANCHARD, Conseillère municipale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19h37 et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président de séance propose de nommer Mme Hawa KONE dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

TABLEAU DE PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

N°	SUJET	Rapporteur
2015/10	FINANCES LOCALES. Débat d'orientation budgétaire	M. OTT
2015/11	FINANCES LOCALES. Demande de subvention exceptionnelle au titre des crédits « réserve parlementaire » 2015 de l'Assemblée nationale pour la requalification du parvis de la crèche municipale et la sécurisation des accès piétons sur l'avenue du Belvédère	M. OTT
2015/12	FINANCES LOCALES. Instauration d'un tarif pour les emplacements du vide grenier du Pré Saint-Gervais	M. LEGRAND
2015/13	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE. Création d'une police municipale	L. DEKNUDT
2015/14	URBANISME. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer une déclaration préalable de travaux pour la transformation du local service communication en vue de l'installation d'une police municipale	J-L. DECOBERT
2015/15	FINANCES LOCALES. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement pour l'année 2015	M. OTT
2015/16	FONCTION PUBLIQUE. Mise à jour du tableau des effectifs	M. OTT
	Question écrite du groupe UMP	
	Liste des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales	M. le Maire

M. Le Maire :

Avant d'entamer nos travaux, je souhaite saluer nos concitoyens dans le public, et notamment les riverains de la rue Anatole France, qui connaissent des difficultés de tranquillité publique depuis plusieurs semaines. Nous les accueillons ici dans la maison commune et j'ai pris l'engagement de les recevoir immédiatement après ce conseil municipal.

Par ailleurs, nous verrons en fin de séance une question écrite posée par le groupe UMP, au sujet de la Maternité des Lilas.

2015/10. FINANCES LOCALES. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Mathias OTT

Nous sommes rassemblés ce soir pour débattre ensemble de la préparation du budget 2015 qui, je le rappelle, sera voté le 30 mars prochain.

Le vote du budget est l'acte politique le plus fort que puisse adopter les élus. C'est aussi l'exercice le plus important dans la vie démocratique d'une collectivité. A travers la discussion budgétaire, se dessinent le projet politique d'une majorité, les priorités et les grands projets d'investissements ou de services, pour les habitants du territoire. En 2015, nous voterons ainsi le premier budget de cette nouvelle mandature. A cet égard et dans un cadre financier contraint, nous souhaitons en faire la première pierre de notre projet politique.

Ce soir, se tient donc ce débat d'orientation budgétaire (DOB), obligatoire dans les régions, les départements et les communes de plus de 3 500 habitants. Ce moment me paraît presque le plus important dans le cadre de la préparation d'un budget car il nous permet d'échanger, de confronter nos points de vues, les orientations de la majorité municipale, de son exécutif, mais aussi des différents groupes politiques composant le tour de table de ce conseil. Il s'agit donc d'un moment démocratique important pour notre collectivité, qui se traduira dans des documents plus techniques lors du vote du 30 mars.

Ce DOB doit ainsi permettre de préparer l'examen du budget primitif, en le plaçant en perspective. D'abord en présentant le contexte économique national et local dans lequel nous nous situons. Ensuite, dans une nécessaire démarche de clarté et de transparence, en informant les élus et les citoyens de la santé financière de la collectivité et des marges d'actions qui sont les nôtres. Enfin, en présentant les orientations budgétaires de la majorité pour préparer l'avenir et répondre aux attentes de nos concitoyens.

1. Dans un contexte économique contraint, la ville s'assure une stabilité des recettes et des capacités d'interventions

A. Le contexte économique national 2015 : un effort de maîtrise des comptes publics affiché dans la loi de finances

Nous le savons tous, nous connaissons un contexte difficile, pour l'Etat, pour les collectivités, pour les citoyens, compte tenu de la situation financière et de l'endettement de notre pays, dont a hérité la nouvelle majorité lors de son arrivée au pouvoir en 2012. Il a fallu par conséquent

engager un plan de redressement des finances de l'Etat, s'inscrivant sur la durée du mandat et visant à revenir dans des critères des 3% de déficit budgétaire à horizon 2017.

Ainsi, en 2015 comme en 2014, la réduction du déficit structurel devra trouver sa source, pour une grande part, sur les économies demandées à l'ensemble des administrations publiques (APU). Pour parvenir à cet objectif, le Gouvernement annonce vouloir réaliser, dès cette année, 21 milliards € d'économies, par rapport à l'évolution tendancielle des dépenses publiques, sur les 50 milliards € prévus à horizon 2017.

Ce plan a pour finalité de ramener la progression de la dépense publique (inflation incluse) à 1,1% en 2015, puis à 1,8% en moyenne sur les années 2016 et 2017.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement souhaite répartir cet effort et faire contribuer l'ensemble des différents secteurs de l'administration publique. Le projet de loi de finances et celui de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 proposent ainsi de réaliser 7,7 milliards € d'économies sur les dépenses de l'État et de ses opérateurs, 3,7 milliards € sur les dépenses des sommes versées aux collectivités territoriales et 9,6 milliards € sur les dépenses sociales.

Une hausse de la péréquation

Ce redressement des finances publiques doit s'opérer dans un esprit de justice et d'égalité entre les territoires. Parce qu'il est attaché à ces valeurs, le Gouvernement a choisi d'accompagner ces efforts d'économies par un certain nombre de dispositifs de péréquation, largement renforcés.

On distingue la péréquation verticale (dotations entre l'Etat et les collectivités) et la péréquation horizontale (dotations entre collectivités locales, notamment à l'échelle d'une région). En augmentant sensiblement ces mécanismes, le Gouvernement choisit de faire porter un effort supplémentaire aux collectivités les plus riches, et un effort moindre à celles moins favorisées.

Plus précisément, la répartition de l'effort entre les trois échelons territoriaux (région, département, commune et EPCI) en 2015 sera proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement de chacune, dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement en préparation pour 2016. Ainsi, la péréquation verticale progressera de 228 millions € en 2015 et la péréquation horizontale de 230 millions €. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) augmenterait de 180 millions €, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 millions €, la dotation nationale de péréquation de 10 millions €.

Au Pré Saint-Gervais, cela se traduit par une bonne nouvelle avec une augmentation de la DSUCS de 4%, et celle du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) qui augmentera de plus de 30 000 € par rapport à 2014. L'enveloppe du fonds de péréquation intercommunal et communal va aussi légèrement augmenter en 2015 (environ 10 000 €). Cette compensation aura pour effet d'atténuer la baisse de la DGF et de permettre à la Ville de maintenir un haut niveau de qualité de service auquel nous sommes attachés.

Alors oui, dans ce contexte difficile, cet effort de redressement des finances publiques apparaît nécessaire mais il s'opère dans un esprit de plus grande justice compte tenu des péréquations mises en place par le Gouvernement.

B. Au Pré Saint-Gervais, une situation financière saine, fruit de plusieurs années de travail

La deuxième donnée à analyser pour préparer notre budget est la situation financière de la collectivité du Pré Saint-Gervais.

Malgré la taille de notre ville, ses difficultés, la faiblesse de son potentiel fiscal, notre situation financière est tout à fait saine. Et ce grâce aux efforts engagés par les précédentes équipes municipales autour de Gérard Cosme, à la mobilisation de l'administration, au travail de Jean-Luc Decobert ces dernières années, pour veiller à ce que chaque euro dépensé soit un euro utile. Ce travail paraît souvent ingrat, c'est une veille de tous les instants. Mais il est nécessaire et il paie aujourd'hui !

Année après année, il aboutit à dégager un certain niveau d'épargne qui permet de financer nos investissements sans recourir à l'emprunt. C'est en effet une règle d'or que nous nous sommes fixés ces dernières années. Non pas une règle comptable ou budgétaire, mais celle que nous choisissons de suivre pour notre collectivité : ne recourir à l'emprunt que pour les projets structurants, les projets d'avenir. Durant le mandat et avec ce premier budget, nous ne mobiliserons de l'emprunt que pour financer des équipements qui concerneront les générations futures, et non pour financer nos investissements récurrents, comme l'entretien de notre patrimoine, qui le sera par l'autofinancement, l'épargne et les efforts de gestion.

Ainsi, nous faisons le choix et l'effort nécessaire pour dégager de l'épargne. C'est un travail continu.

Tout au long de l'exécution du budget, une attention est portée sur la gestion au jour le jour, dans et sur la façon de rendre le service au public, dans le respect des équilibres financiers. Dans toute la mesure du possible, lors de la réalisation, les moyens mis en œuvre doivent respecter les inscriptions du budget, mais aussi tendre à améliorer les résultats et le niveau d'épargne.

La comparaison des soldes d'épargne des budgets 2013, 2014, puis 2015, indique que notre ville, après un temps de prudence, mesuré par un rétrécissement de l'épargne (2014), a suffisamment intégré les règles d'économies demandées aux collectivités territoriales pour parvenir à reconstituer un niveau d'épargne, certes en deçà de celui de l'année 2013, mais tout de même en progrès par rapport à 2014.

L'autofinancement brut porté au budget primitif 2015 est estimé à 1,7 M €. Cette situation permet de maintenir la qualité du service rendu au public et de consolider certains besoins nouveaux (réforme des rythmes scolaires, création d'une police municipale, élargissement des missions en direction de la jeunesse). Soulignons qu'il conviendra de poursuivre cet effort pour les années à venir, afin de promouvoir une politique de développement et d'investissement sans compromettre l'équilibre financier de la Ville.

Cela signifie donc que la Ville va dégager des recettes de fonctionnement pour financer ses investissements courants en limitant le recours à l'emprunt, afin que celui-ci puisse être surtout mobilisé pour les projets les plus lourds : extensions de capacités scolaires, création d'une salle de spectacle avec la communauté d'agglomération, réalisation d'un nouveau gymnase, celle d'un garage municipal.

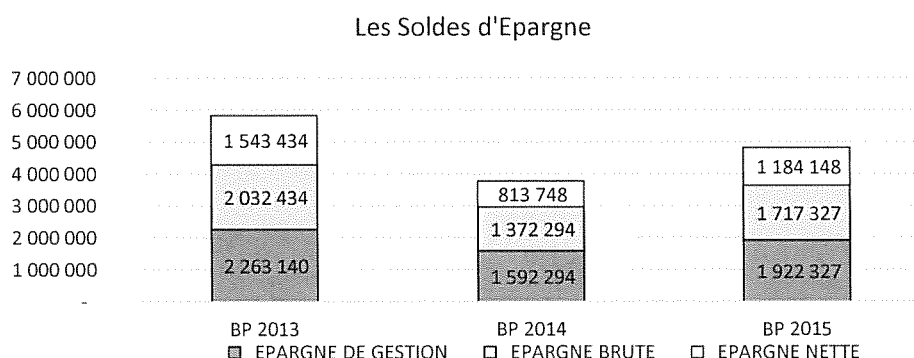
Pour rappel, on mesure l'épargne d'une collectivité ainsi. Plusieurs indicateurs permettent d'analyser la santé financière de la collectivité parmi lesquels sont habituellement pris en considération les trois principaux :

- L'épargne de gestion qui permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur ses seules opérations courantes de gestion (recettes réelles moins dépenses réelles, déduction faite des frais financiers consécutifs de sa politique d'endettement) ;
- L'épargne brute qui permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (recettes réelles moins

dépenses réelles, y compris les frais financiers). C'est cet autofinancement qui servira à financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital ;

- L'épargne nette qui permet de déterminer la capacité d'autofinancement restant après le financement des opérations de fonctionnement et de remboursement de capital. C'est l'indicateur le plus révélateur de la santé financière d'une collectivité, car il mesure l'excédent des recettes de fonctionnement servant à financer les dépenses d'investissement.

Voici comment évoluent ces épargnes sur la période 2013-2014-2015 :



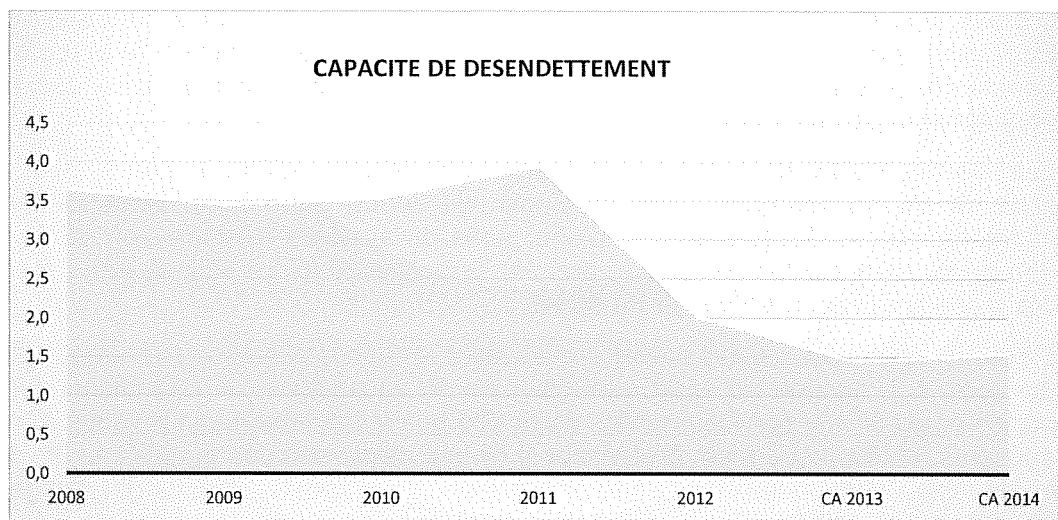
C. Un endettement au plus bas

Grace aux efforts engagés par l'exécutif municipal, et finalement par l'ensemble des Gervaisiens à travers leur participation et les impôts versés chaque année à la collectivité, notre niveau d'endettement figure parmi les plus faibles du département. Nous sommes désormais la 4^{ème} ville la moins endettée de Seine-Saint-Denis.

Cette gestion saine a en effet permis de réduire régulièrement l'endettement. Sous le mandat précédent, la dette a été divisée par 2. En 2011, son encours s'élevait à presque 11 millions € et comprenait l'emprunt exceptionnel contracté pour assurer provisoirement le portage du foncier des terrains Guitel. En 2014, l'encours approche 5,3 millions €, après remboursement de l'emprunt Guitel et après avoir poursuivi la politique de désendettement menée depuis plusieurs années. Hors le prêt Guitel, entre 2011 et 2014, le montant annuel des remboursements d'emprunts (avec leurs intérêts) a baissé de 33%. Le capital à rembourser reste très modeste comparé aux villes de la même strate (4,8M€ au Pré Saint-Gervais en 2015). Aujourd'hui la capacité de désendettement est inférieure à 2 ans, ce qui est satisfaisant.

C'est en effet une bonne nouvelle pour le mandat qui s'ouvre et l'avenir. Il ne s'agit pas de faire des économies, juste pour faire des économies. Mais l'extension des capacités d'accueil scolaire ou la création d'un lieu culturel, cela implique des projets onéreux et donc des investissements et efforts budgétaires importants. Or cette stratégie d'endettement limité a été conduite pour assurer une situation financière solide et permettre justement à la Ville de recourir à l'emprunt utile, pour financer la réalisation des nouveaux équipements attendus et non pour les investissements courants du budget primitif.

Le graphique suivant montre comment évolue la capacité de désendettement entre 2008-2014 :



La structure des recettes communales reste stable pour 2015

Pour la 21^{ème} année consécutive, la Ville n'augmentera pas les impôts. Pour la 21^{ème} année consécutive, nous ne toucherons pas au taux de la part communale des impôts locaux. On ne mesure peut être pas assez ce que représente ce défi pour l'équipe municipale d'arriver depuis plus de 20 ans à tenir cet engagement, mandat après mandat, quelles que soient les difficultés.

Note bene : si les recettes réelles sont en diminution par rapport à celles de 2014, cela s'explique par des résultats exceptionnels liés à l'enregistrement, l'année passée, de ventes de patrimoine pour 1,2 M€ (terrain 30 rue Gabriel Péri, parcelles de terrains 30-50 rue Danton, terrain du 9 rue Franklin) ainsi qu'à la fin de la mise à disposition par la ville à la CAEE des fluides (chauffage et électricité) de la bibliothèque et de la piscine.

■ Une baisse de la DGF grandement compensée par la péréquation :

Alors que la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, devrait baisser d'environ 170 000 euros par rapport à 2014, concrétisant l'effort de maîtrise des comptes publics, la péréquation horizontale et verticale compenserait partiellement cette baisse.

Il s'agit de reversements de fiscalité entre collectivités de même strate. La loi de finances pour 2015 accentue ces mécanismes de solidarité, et la ville du Pré Saint Gervais devrait en bénéficier. Deux fonds sont concernés :

- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) : son enveloppe va augmenter en 2015. La recette pour la ville est estimée à 1,680 M€, augmentant de 2% par rapport à l'année précédente.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : son enveloppe va légèrement augmenter en 2015, la recette est estimée à plus de 330 K€ contre 323 K€ en 2014.

- Au titre de l'accentuation de la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités), l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a été augmentée, particulièrement pour les communes les plus défavorisées. La commune devrait donc voir sa dotation augmenter de +4 %, et son montant atteindra 1 350 K€ contre 1 300 K€ en 2014.

■ Les produits des services : une stabilité logique

Cette catégorie regroupe, d'une part, les redevances payées par l'utilisateur (paiement de la cantine scolaire, des colonies de vacances etc.), et d'autre part, les remboursements opérés par Est Ensemble dans le cadre de la mise à disposition des services de la ville pour des compétences transférées (entretien des espaces verts de la bibliothèque et de la piscine, petit entretien de ces équipements par les ateliers etc.).

Les recettes issues de la mise à disposition des services diminuent de 115 K€ à la suite de la prise en charge des fluides par Est Ensemble depuis le 1^{er} juillet 2014. Cependant, la petite maintenance des équipements et d'une partie du système d'information devraient continuer à être gérés par les villes pendant le premier semestre 2015. La Ville se fera rembourser les frais liés à ces prestations à hauteur de 60 K€.

L'exécutif municipal entend préserver l'accès à la restauration scolaire, au portage des repas à domicile, à la culture, au sport, aux colonies de vacances.... Il est indispensable que chacun puisse accéder aux services publics de la ville quels que soient ses revenus. C'est pourquoi les quotients familiaux prennent en compte le niveau de revenu des familles, et l'évolution des tarifs ne dépassera pas le taux d'inflation. Les prévisions de recettes issues des usagers représentent 1,3 M€ et sont stables.

■ Une relation financière avec la CAEE via l'attribution de compensation

Les relations entre villes et communauté d'agglomération sont multiples. Elles concernent les services rendus à la population, les regroupements de moyens de production par la mutualisation. Ici, il est seulement question de la relation financière vue sous l'angle de l'attribution de compensation (AC).

L'attribution de compensation versée par Est Ensemble (ex-taxe professionnelle de laquelle sont déduites les charges transférées) n'est pas fixée définitivement. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) n'a pas achevé l'évaluation de la totalité des compétences transférées. A ce jour, la Ville envisage donc une recette prudente de 2,1 M€, qui pourrait être révisée ultérieurement.

■ Les subventions de la Caisse d'allocations familiales en légère baisse :

Comme toutes les administrations, la CAF est soumise aux contraintes budgétaires. Cela la conduit à revoir à la baisse ses contributions. Ainsi, sa participation pour l'organisation des services de la petite enfance et de la jeunesse, estimée à 825 K€, devrait être en baisse de 55 K€ par rapport à 2014.

■ Une quasi-stabilité des recettes, hors l'exceptionnel, qui associées à un effort de gestion permettent, en conséquence, de ne pas recourir à l'augmentation de l'impôt

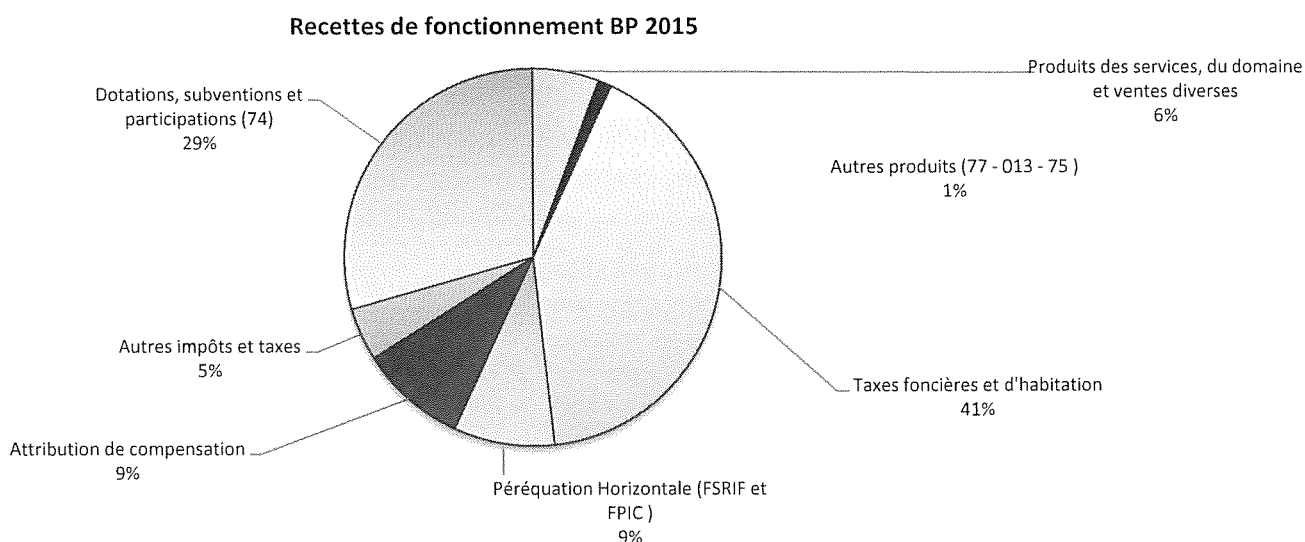
Dans ces conditions, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à une augmentation mécanique des bases fiscales.

Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction. Cependant, l'évolution physique des mètres carrés supplémentaires habitables ainsi que la revalorisation nominale des bases décidées en loi de finances (0,9% contre 2% en 2013), permettent de prévoir une croissance des recettes fiscales de +50 K€ par rapport à ce qui a été réalisé en 2014. A titre de comparaison la revalorisation des bases et les constructions nouvelles avaient permis de prévoir une croissance de 200 K€ lors du BP 2013.

Enfin, les taxes indirectes (taxe sur l'électricité, droits de mutation) et les droits de stationnement sont stables par rapport au réalisé 2014. Ces recettes représentent environ 1,1 M€.

En conclusion, globalement, toutes recettes confondues, nous escomptons pour 2015 une quasi-stabilité des ressources de fonctionnement de la ville, recettes qui correspondent d'ailleurs à un niveau de dépenses lui aussi assez stable pour 2015. Le niveau des dépenses sera maîtrisé, ce qui permettra de ne pas augmenter les impôts.

Graphique : la répartition des recettes de fonctionnement du BP 2015



2. Une exécution budgétaire 2015 qui prépare l'avenir et améliore la qualité du service public

A. Des services à la population améliorés avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Dans un contexte économique difficile, la Ville déploie tous les moyens nécessaires pour maintenir un service public de qualité, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement de 2015 devraient s'élever à environ 22 M€ contre 21,9 M€ en 2014, soit une augmentation + 0,13%.

■ Les charges à caractère général

Il s'agit de l'ensemble des prestations payées par la Ville (pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire etc.) et de l'ensemble de ses dépenses pour entretenir son patrimoine, payer l'électricité, les fluides etc. Comme l'inflation, ces charges augmentent mécaniquement. On constate une augmentation légère en 2015 car, comme vous le savez, l'inflation est désormais réduite dans notre pays, contrairement aux années précédentes.

Les inscriptions 2015 sont quasi-stables par rapport au BP 2014. Cette stabilité est aussi le résultat d'une optimisation des dépenses, permettant notamment d'absorber l'augmentation des nouveaux besoins.

Des initiatives permettent également des avancées, sans qu'il soit nécessaire de consacrer pour autant des dépenses conséquentes. Tel est le cas des actions menées au titre du développement

durable qui, cette année, mettront l'accent sur le volet interne et sur l'exemplarité des activités limitant l'impact sur l'environnement : mise en place du tri papier dans les bureaux, actions de sensibilisation des agents de la mairie aux éco-gestes, économies d'énergie... Dans une démarche similaire, l'agenda 21 en direction des habitants privilégiera ce qui facilitera leur participation : création d'une plateforme collaborative sur le site internet de la ville, accompagnement des acteurs locaux (collège, associations) dans leurs démarches...

■ Les frais de personnel : la mise en place de la police municipale

Il s'agit du poste budgétaire le plus important dans une structure municipale puisqu'il représente environ 53% des recettes de fonctionnement. Mais aussi parce que nos agents communaux sont le bras armé du service public et des missions confiées à la collectivité locale. Il faut donc y être particulièrement attentif, d'autant qu'il peut très vite dérapier. Il est en effet beaucoup plus facile de recruter un agent que de réduire ensuite la masse budgétaire de la collectivité.

Les frais de personnel devraient progresser de 3% par rapport au réalisé de 2014.

D'une part, je vous rappelle que, compte tenu de l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technique), de l'évolution de carrière des agents, la dépense augmente mécaniquement pour un nombre d'agents identique dans une collectivité. Cela paraît tout à fait normal. Cette augmentation tient également à la revalorisation réglementaire des agents de catégorie C et aux frais liés aux élections qui se tiendront en 2015 (départementales et régionales).

D'autre part, cette évolution traduit aussi les recrutements pour les projets que nous avons mis en priorité. Cela correspond à la création de la police municipale, engagement pris lors de la dernière campagne électorale qui sera mis en œuvre dès 2015 et qui montera en puissance durant le mandat. Nous en parlerons tout à l'heure. Cela recouvre aussi la création de deux postes d'éducateurs spécialisés pour la tranche d'âge 18/25 ans, engagement en direction de notre jeunesse qui se concrétisera dès cette année.

Nous veillons donc à ces dépenses et avons défini strictement les postes budgétaires qui pouvaient évoluer en 2015, compte tenu des priorités politiques fixées à l'aune de ce mandat.

■ Les autres charges de gestion courante maîtrisées

Ces charges comprennent à la fois les subventions aux associations et au CCAS, et les contributions obligatoires de type sapeurs-pompiers de Paris. Le poids de ce poste est stable par rapport au budget 2014.

■ Des frais financiers très réduits

La ville n'ayant pas emprunté depuis 2008 et ayant remboursé l'emprunt exceptionnel contracté pour l'opération Guitel, les frais financiers représentent un montant de 205 K€, soit une baisse de 20% par rapport à 2012.

En conclusion, le niveau des recettes et des charges de fonctionnement estimé pour 2015 permet de dégager un autofinancement légèrement supérieur à 1,7 M€. Celui-ci servira, d'une part à rembourser le capital annuel de la dette et, d'autre part, à financer des investissements sur fonds propres, mais aussi il permettra de supporter une part d'emprunts nouveaux.

B. La mise en œuvre de projets structurants qui s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissements

Depuis de nombreuses années, nous avons inscrit notre ville dans une dynamique de renforcement de son attractivité. De nombreux projets et réalisations ont été menés à bien au cours de la période 2008-2014, à l'image des réfections de voirie, de la création de la maison des médecins, des maisons d'assistantes maternelles ou de la réhabilitation complète de l'hôtel de ville, ainsi que du réaménagement des squares. Ces travaux faisaient suite à ceux entrepris précédemment : restructuration de la crèche municipale, agrandissement de l'école Mandela, création du pôle social dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Néanmoins, de lourds travaux restent à entreprendre au cours de ce mandat. L'équipe municipale s'est engagée à mener des projets structurants qui feront l'objet d'attention tout au long du mandat afin d'aboutir.

A l'orée de ce nouveau mandat, la Ville entend se doter d'un plan pluriannuel d'investissements qui répond à des besoins précis. En effet, quand on parle des investissements de 2015, il faut forcément aborder l'ensemble de la durée du mandat. En la matière, on ne peut pas analyser le budget d'une ville uniquement sous l'angle d'une année car les équipements que nous prévoyons impliquent d'être financés sur plusieurs exercices budgétaires.

Nous avons donc travaillé sur ce plan pluriannuel d'investissement, objet en constante évolution puisque, entre aujourd'hui et le calendrier de réalisation des projets portés, il y aura probablement des ajustements en cours de mandat. Mais ce plan nous permettra de tenir les engagements pris et de réaliser un certain nombre d'équipements municipaux.

D'abord, avec l'extension des capacités d'accueil scolaire. Nous voulons ici répondre à deux défis majeurs : faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et diminuer la pression démographique qui s'exerce sur les locaux existants, notamment en élémentaires.

Il faudra également répondre au besoin en matière d'équipement sportif en construisant un nouvel équipement, sous la forme d'une salle omnisport.

Le troisième investissement structurant sera la réalisation d'une salle de spectacle pour y faire vivre une programmation culturelle, associative, et permettre des expressions citoyennes en direction de tout type de public. Après plusieurs années consacrées à assurer la maîtrise foncière et à recenser les besoins, le projet rentrera bientôt, avec le soutien de la communauté d'agglomération Est Ensemble, dans une phase opérationnelle.

Notons également la réalisation d'une nouvelle place Jean Jaurès, la mise en accessibilité de nos différents bâtiments communaux ainsi que le déménagement du garage municipal, pour ce qui relève des réalisations les plus significatives.

Par ailleurs, ce plan pluriannuel d'investissements prévoira aussi des engagements financiers forts pour lutter contre l'habitat indigne ou insalubre. Il s'agit bien d'une des priorités de ce mandat comme pour le précédent. Ce sont des actions importantes pour notre ville, pour nos concitoyens qui occupent ces logements.

Ces projets contribueront à renforcer l'attractivité de la ville et améliorer le bien-être des habitants. Leur réalisation participera au soutien des activités économiques dans le secteur du bâtiment à un moment où celui-ci pourrait être affecté par un retrait des commandes publiques.

Ces projets sont un but et le vecteur d'une dynamique globale. Les concrétiser nécessite de savoir mobiliser les ressources. Certains choix sont simplement budgétaires, entre ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins. D'autres appellent l'amélioration des façons de produire.

Au quotidien, la recherche d'une plus grande efficience du travail réalisé, la rationalisation des moyens au sein de la ville mais aussi entre les villes et la communauté d'agglomération, la lutte contre le gaspillage ou encore l'amélioration énergétique, devront contribuer à réaliser des économies de fonctionnement, ce qui permettra de maintenir un niveau d'investissement élevé.

L'investissement contribue non seulement à préparer le futur mais aussi à soutenir l'économie régionale et l'emploi. Pour ces raisons, la municipalité entend continuer à mener un programme d'investissement ambitieux tout au long du mandat. Ces projets s'inscriront dans la durée. Ils seront étalés dans le temps afin de permettre leur réalisation technique et financière.

C. Les orientations en matière d'investissement pour 2015.

Le programme d'investissement relatif au BP 2015 sera de l'ordre de 5,5 M€. La volonté municipale reste de maintenir un haut niveau d'équipement pour répondre aux attentes des gervaisiens, tout en conservant une excellente maîtrise de l'endettement communal.

- Nouveau garage municipal : 610 k€
- Travaux d'entretien des écoles (primaires et maternelles) : 597 k€
- Travaux d'entretien de la voirie communale et éclairage public : 442 k€
- Cofinancement de l'opération RHI (Résorption de l'habitat insalubre) : 340 k€
- Travaux pour requalification des arrêts du bus 170 : 251 k€
- Travaux de réfection de voirie (rue Carnot) : 210 k €
- Travaux d'entretien des équipements sportifs (gymnases, stades) : 182 k€
- Travaux de sécurisation des abords de la crèche belvédère : 165 k€
- Matériel et outils informatiques : 165 k€
- Travaux d'entretien des espaces verts : 127 k€
- Travaux d'entretien des équipements culturels (Petite Criée, LCR, maison des associations) : 115 k€
- Travaux d'entretien des équipements de la petite enfance : 104 k€
- Création de la police municipale : travaux de remise en conformité des locaux : 120 K€
- Création d'une station autolib : 62 k€
- Travaux aux centres de loisirs : 48 k€
- Remboursement emprunt : 533 k€

Nous portons donc des investissements pour de nouveaux équipements mais aussi pour des travaux d'entretien visant à l'amélioration, à la modernisation chaque année de nos structures d'accueil, de notre patrimoine. Certains coutent très cher, comme les opérations de RHI. Mais ils sont d'une réelle importance si l'on veut sortir certains quartiers, certains habitants de conditions de vie particulièrement indignes pour le 21^{ème} siècle.

Par ailleurs, ces investissements seront financés par des ressources propres et par l'emprunt.

Les recettes prévisionnelles d'investissement représentent environ 4 millions €. Elles se composent de la manière suivante :

- FCTVA : 1 090 K€
- Taxe d'aménagement : 50 K€
- Subventions d'investissement : 558 K€
- Produit des cessions : 400 K€
- Autofinancement : 1 700 K€ correspondant à la dotation des amortissements et au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Ces recettes pourront être améliorées en proportion de l'autofinancement (l'épargne) qui sera dégagé lors de la réalisation.

D. Des partenariats à renforcer

La Ville du Pré Saint-Gervais ne peut évidemment pas porter seule tous ces projets. Pour se donner les moyens d'investir, pour de nouveaux services et de nouvelles politiques, elle doit chercher et développer de nouveaux partenariats et de nouvelles mutualisations de service.

En 2015, le premier partenaire de la Ville restera la communauté d'agglomération. Nous avons l'immense privilège et la chance que siège à nos côtés en tant que maire, le Président d'Est Ensemble. Je le sais, il veille à chaque instant à faire en sorte que la CAEE suive de très près les dossiers liés à notre ville.

Vous le savez, la communauté d'agglomération est un partenaire quotidien des Gervaisiens pour la propreté, l'entretien, le ramassage de nos déchets. Mais elle apparaît aussi comme un partenaire important pour le financement de certains projets.

En matière d'investissement, l'opération de réhabilitation de l'habitat insalubre, concernant 6 îlots sur le Pré Saint-Gervais, est financée à hauteur de 50% par Est Ensemble. Cette dernière sera aussi un partenaire pour le financement de la future salle d'expressions culturelles.

Le contexte budgétaire contraint dans lequel évoluent la CAEE et notre ville nécessite, par ailleurs, de rechercher une plus grande efficacité, un meilleur partage des ressources humaines, ainsi que de faciliter la mise en œuvre d'une mutualisation de services. Avec cette finalité, il est examiné la possibilité d'assurer l'accueil et l'organisation du point d'accès au droit (compétence qui a pourtant été transférée) au sein de l'hôtel de ville.

A noter que le paysage institutionnel va aussi évoluer avec la création de la métropole et le changement du statut des communautés d'agglomération dont le fonctionnement pourrait être comparable à celui des syndicats de communes.

D'autre part, l'Etat agit aussi à nos côtés. Ainsi, le classement du quartier Stalingrad / Sept-Arpents en quartier prioritaire de la nouvelle géographie de la politique de la ville permettra d'obtenir de nouveaux financements de l'Etat en matière de politique de réussite éducative, de tranquillité publique, d'aménagement urbain. Il aura fallu mobiliser l'ensemble des élus avec Gérard COSME et Claude BARTOLONE pour obtenir cette inscription mais il était particulièrement important pour une ville comme la nôtre de rester dans ce dispositif. Nous ne sommes effectivement pas le territoire le plus défavorisé du département. Mais certains de nos quartiers, notamment autour des rues Stalingrad et Sept-Arpents, méritaient cette mobilisation de l'Etat pour leurs habitants. Nous pourrons donc en 2015, et dans les années à venir, continuer à bénéficier de ces dispositifs, avec un contrat de ville, et donc très concrètement à bénéficier de recettes supplémentaires pour la Ville et ses associations.

Un autre partenaire privilégié de la Ville est la Région Ile-de-France. Martine LEGRAND, conseillère régionale, pourrait nous en parler. La Ville s'inscrira dans le prochain contrat régional territorial mis en place pour œuvrer à la réalisation de projets locaux essentiels pour répondre aux besoins des Franciliens. Elle postulera également aux différents appels à projets ouverts notamment au niveau européen, comme l'actuel projet ITI (investissement territorial intégré) où nous présentons plusieurs demandes de financements pour des actions liées au projet de réussite éducative ainsi que pour des actions en direction de la jeunesse.

Enfin, je dirais un mot sur un sujet dont nous avons eu l'occasion d'entendre parler ces dernières semaines dans la presse, à savoir la réserve parlementaire. En effet, la Commune bénéficiera

d'une aide importante apportée par le Président de l'Assemblée nationale qui siège avec nous, à travers des subventions versées au titre de la réserve parlementaire. Une demande de financement est présentée auprès de l'Assemblée pour soutenir la réalisation du parvis de la crèche municipale et la sécurisation des accès piétons sur l'avenue du Belvédère. Ce dispositif a longtemps été décrié, comme une caisse noire inconnue des citoyens. Il est désormais tout à fait transparent. Vous pouvez d'ailleurs tous consulter sur le site internet de l'Assemblée la manière dont est répartie cette réserve parlementaire, dont je rappelle qu'elle sert à financer des projets d'équipements et la vie associative notamment au Pré Saint-Gervais.

En conclusion, le budget primitif 2015 reflète une volonté d'adaptation à un nouvel environnement financier, caractérisé par la baisse des dotations de l'Etat et le renforcement de la péréquation. Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant un service public de qualité demeure une priorité de la Ville.

Grâce à une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement et pour ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale dans le budget des ménages, la Ville maintiendra ses taux d'imposition au même niveau de 2014.

Le plan pluriannuel d'investissement porte des projets ambitieux, ce qui nécessite d'agir sur plusieurs leviers pour permettre à la Ville de pérenniser son équilibre financier. Pour poursuivre son développement et porter de nouvelles ambitions, elle devra aussi mobiliser de nouveaux partenariats, renforcer la mutualisation de services et s'appuyer sur les appels à projets ainsi que sur les financements ouverts pour les priorités définies par l'Etat.

Je vais laisser maintenant place au débat, aux échanges avec les élus, dans la diversité de ce tour de table. Cela nous permettra d'entendre les projets qui sont les vôtres, vos visions, vos orientations pour notre ville. Je suis certain que vous en avez tous. Dans tous les cas, voici les nôtres, qui sont la traduction fidèle des engagements pris par l'équipe municipale.

.....

M. Le Maire :

Je rappelle que ce débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Nous avons donc ce débat, à partir de ce document que je qualifierais d'utile mais aussi de pas simple. Il est utile même si j'ai du mal à prendre complètement au mot l'introduction de Mathias OTT sur le thème « c'est cela qui va nous servir à élaborer le document budgétaire qui sera voté le 30 mars ». Je ne suis pas certain que celui-ci ne soit pas déjà à peu près ou tout à fait prêt, et qu'il n'y ait plus qu'à le mettre sous presse. Mais bon, je suis d'accord pour jouer le jeu et faire comme si nos interventions et ce débat étaient susceptibles de peser.

Cela étant, ce document contient beaucoup d'informations intéressantes. Mais, d'une part, nous n'avons pas tous de solides compétences en comptabilité. Si certains membres de la commission des finances à laquelle j'assiste en ont, ce n'est pas mon cas. Je ne suis donc pas toujours sûr de parfaitement maîtriser tous les éléments tracés dans ce document. D'autre part, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, je pense qu'une bonne relecture finale de l'ensemble aurait aidé à éviter un certain nombre de discordances, comme des textes ne commentant pas exactement le graphique associé, ou le fait que des chiffres essentiels ne semblent pas y être. J'y reviendrai dans un instant. Certains éléments n'en facilitent donc pas la lecture. Mais tout cela relève surtout d'une question de présentation. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet.

A travers ce document que j'espère donc avoir compris, je vais intervenir sur quatre points concernant les recettes. Mes camarades auront certainement des commentaires à faire sur d'autres parties. Mes questions concerneront respectivement les dotations, l'épargne, les recettes fiscales, et le total des recettes.

Premièrement, s'agissant des dotations et péréquations, il n'était pas forcément facile d'en faire le total dans le document remis. Ce le fut davantage après la commission des finances. Ça l'est tout à fait ce soir après l'intervention de Mathias OTT. Si j'ai bien suivi, en gros, selon mes petits calculs, ce qui relève des péréquations (horizontale, verticale) et des dotations diverses progresse de 87 000 €. Même s'ils n'étaient pas strictement identiques à ceux du document, les chiffres que vous avez repris tout à l'heure étaient voisins et du même ordre de grandeur. Nous avons donc un total de 87 000 €, alors que la dotation globale baisse de 170 000 €. Cela signifie alors une baisse de la moitié de nos ressources de ce côté. Nous en récupérons la moitié via les péréquations.

Je voulais d'abord vérifier si ce calcul était juste, si j'avais bien compris les choses. Je voudrais ensuite faire un commentaire à ce sujet en citant les propos de Monsieur le Maire tels que repris dans le procès-verbal d'un conseil municipal de 2010. Au passage, je signale, pour information, que j'ai voulu consulter sur le site internet de la ville celui du conseil précédant le changement de gouvernement en 2011, mais sans succès. Lorsque l'on clique sur le lien, on arrive sur l'ordre du jour uniquement. Mais revenons aux propos que le Maire tenait lors du DOB 2010 : « il nous faut prendre en compte un élément de continuité que j'observe depuis quelques temps et que je regrette profondément et qui est la baisse des dotations de l'Etat aux communes, et les charges supplémentaires qui leur sont confiées sans contrepartie, ce qui revient au même ». On pourrait donc souhaiter- nous le souhaitons - que cette baisse ne se poursuive pas indéfiniment, que ce gouvernement fasse d'autres arbitrages, que les maires, et pourquoi pas le nôtre, prennent position sur ce sujet en demandant qu'il n'y ait pas cette baisse. Nonobstant le fait que le gouvernement et la majorité municipale appartiennent à la même formation politique.

Deuxièmement, concernant l'épargne, il s'agit vraiment d'un point de compréhension, pour essayer de mesurer une sorte de tendance. Je reprends le graphique en page 3, où le zigzag paraît tout à fait compréhensible. Mais il est typique du genre de problèmes de présentation que j'évoquais au début de mon intervention. Nous avons trois types d'épargne empilés pour chaque année. Or, selon moi, et je crois que cela a été confirmé en commission des finances, cela ne devrait pas être ainsi. L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette devraient être côte à côte ou dans des graphiques distincts. Il me semble qu'elles ne s'additionnent pas, et que donc l'échelle de gauche comme le total de ces trois nombres ne correspond à rien.

Il paraît quand même intéressant de regarder chacune d'entre elles. Mettons à part l'année 2014 où la baisse était plus nette pour les raisons qui sont expliquées. Sur 2013-2015, on constate une certaine tendance de fond à la baisse, surtout pour l'épargne nette, celle représentée en blanc. Peut-être est-ce une erreur, mais je pars de cette idée. Entre 2013 et 2015, on observe une baisse de 23%, soit près d'un quart. Or il est dit que cette épargne est l'indicateur le plus révélateur de la santé financière d'une collectivité. Je voudrais donc simplement savoir si ceci est inquiétant, destiné à se poursuivre. Cela peut-il peser sur nos capacités à investir à l'avenir pour des projets lourds autres que ceux présentés dans le document pour cette année ?

Ma troisième observation sera brève. Comme vous l'avez rappelé dans votre présentation, il est indiqué en page 6 que les recettes fiscales dépendent très fortement de la progression de mètres carré habitables. Ma question est donc de savoir si nous sommes devenus à ce point dépendants du mètre carré habitable, et qu'il n'y aurait alors de politique financière saine pour la ville qu'en densifiant le logement. Est-ce que j'interprète mal cet élément ? La suppression de la taxe professionnelle (que nous déplorions d'ailleurs dans ce même procès-verbal de 2010) et son remplacement par de nouvelles formes de taxation des entreprises dans la ville, nous pénalisent-

elles durablement ? Cela a-t-il pour conséquence qu'au fond, il n'y aurait plus grand-chose à attendre financièrement de nouvelles installations d'entreprises au Pré Saint-Gervais ? Oui ou non, une politique économique active amenant des entreprises est-elle encore utile du point de vue des recettes ? Si oui, je m'en réjouirais. Je voudrais avoir une réponse là-dessus.

Enfin, ma dernière remarque porte sur le niveau global des recettes réelles. En page 4, sous le graphique portant sur les capacités de désendettement, un nota bene indique que si les recettes réelles sont en diminution par rapport à celles de 2014, cela s'explique par des résultats exceptionnels liés à l'enregistrement, l'année passée, de ventes de patrimoine. Je comprends tout à fait cette raison. En revanche, je ne vois pas où les recettes réelles sont en diminution par rapport à celles de 2014. Où est indiqué son montant ? D'autre part, si les résultats de 2014 sont exceptionnels, ce que j'admets volontiers, ceux de 2013 ne l'étaient pas. Les recettes réelles étaient-elles alors plus grandes, moindres ou analogues à celles envisagées pour 2015 ?

M. Le Maire :

La parole à Thu Van BLANCHARD.

Mme BLANCHARD :

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous sommes réunis ce soir pour débattre des orientations budgétaires de la ville du Pré Saint-Gervais. C'est une première pour les trois quarts d'entre nous, élus depuis mars 2014. Nous allons donc profiter de ce débat pour vous transmettre les messages d'une partie des Gervaisiens, en l'occurrence ceux que vous n'écoutez pas suffisamment, ceux qui ont préféré nous accorder leur confiance, qui ont souhaité que nous soyons leurs porte-paroles, ceux qui estiment que votre gestion de la ville ne leur correspond pas systématiquement. C'est dans un esprit de critique constructive que nous souhaitons vous exposer certaines doléances des Gervaisiens. Nous avons pris note de votre satisfecit concernant votre gestion de la ville. Nous espérons que vous prendrez en compte nos remarques et idées afin d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises par les habitants de notre ville sur l'insécurité et la dégradation du Pré Saint-Gervais. Nos concitoyens ne souhaitent plus être considérés comme de simples contribuables et réclament le droit de vivre dans un cadre de vie meilleur, plus propre, plus dynamique, plus sécurisé pour eux et leurs familles, dans un environnement où il fait bon vivre. Je vais citer des termes que les habitants utilisent pour qualifier leur désarroi et leur colère dans une ville où ils se sentent abandonnés, fatigués moralement, avec l'envie de fuir leur quartier qualifié de cité difficile. Je veux parler notamment des résidents membres du conseil syndical du Pré Saint-Gervais et coordination voisins Pré Saint-Gervais, ici présents, qui subissent quotidiennement un trafic de drogue important au pied de leurs immeubles, un bruit constant la nuit, des agressions aussi bien verbales que physiques, des entrées d'immeuble souillées. Ce fléau est en train de gangréner d'autres quartiers, notamment le Belvédère et Jean Jaurès. Depuis le début d'année 2015, ce sont les échos de nombreux Gervaisiens qui sont parfois directement des victimes de vols et d'agressions. Nos concitoyens font donc le triste constat d'une dégradation de leur environnement.

Nous réclamons concrètement pour ce budget, plus de moyens concernant la sécurité de la ville, avec la mise en place d'une vidéosurveillance qui fonctionne. Vous avez prévu une police municipale et avez organisé une réunion sur ce sujet en petit comité. Vous avez évoqué des horaires correspondant d'avantage à des heures de bureau plus qu'aux besoins des habitants. Vous, comme nous, savez que les dégradations sont beaucoup plus fréquentes la nuit que le jour. Si nous approuvons la mise en place d'une police municipale, il faut qu'elle ait les moyens d'effectuer les missions qui seront les siennes. Nous souhaitons aussi que les habitants puissent s'exprimer sur ce sujet autour d'un débat public et que le budget soit provisionné dans ce sens.

Concernant les écoles, les cantines scolaires ont visiblement augmenté, sans parler des activités

périscolaires. Est-il possible de renégocier les prix, aussi bien pour les tarifs des cantines que pour ces activités ?

Nous souhaitons également dans les projets structurants qui s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissements, pour renforcer l'attractivité de la ville, selon vos termes, que vous preniez des initiatives pour dynamiser le Pré Saint-Gervais, et privilégier les entreprises et le commerce de proximité. A ce titre, vous nous avez rappelé que pendant 21 années, il n'y avait pas eu d'augmentation des impôts. C'est tout à fait juste pour les habitants du Pré Saint-Gervais. Mais depuis la suppression de la taxe professionnelle et la mise en place de la communauté Est Ensemble, les entreprises subissent l'un des taux de contribution financière des entreprises les plus élevés de France, ce qui ne favorise ni leur implantation, ni leur développement économique et, par voie de conséquence, ni l'attractivité de notre ville.

Comme cette réunion est suffisamment dense, nous n'allons pas nous attarder d'avantage. Nous aurons très certainement l'occasion de vous rappeler vos devoirs en tant qu'élus de la majorité vis-à-vis de nos concitoyens. Nous vous remercions.

M. Le Maire :

La parole à Jean-Marc ROBINET.

M. ROBINET :

Nous constatons que, cette année, le budget de la ville souffre assez peu des baisses de dotations de l'Etat et de la politique d'austérité menée au niveau national. Mais on peut quand même analyser que cette baisse des dotations a un effet important sur la capacité d'investissement des collectivités locales, et donc un effet direct sur la croissance nationale, et que, par contre coup, les recettes que l'on recherche ne sont pas au rendez-vous. Cela serait aussi un autre moyen d'attaquer la question de la dette mais visiblement il y a aujourd'hui des approches très différentes sur ce sujet.

Malgré tout, ce budget permet de mettre en œuvre les engagements pris en 2014 et concrètement d'opérer un certain nombre de réalisations dès cette année, comme par exemple le garage municipal, et d'impulser des politiques aussi importantes que la lutte contre l'habitat indigne.

Nous sommes par contre plus inquiets pour les années à venir puisque la baisse des dotations de l'Etat va se poursuivre et nous ne savons pas ce qu'il en sera des fonds de péréquation permettant cette année de contenir cette baisse. On peut être inquiet pour la qualité du service public qui sera rendu dans les prochaines années compte tenu d'une situation que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui et que nous espérons sans conséquence pour tous les projets sur lesquels nous nous sommes engagés pour ce mandat.

M. Le Maire :

La parole est à Catherine SIRE et à Delphine DEBORD

Mme SIRE :

Ayant assisté au débat d'orientation budgétaire de la Communauté d'agglomération, j'ai noté que la CAEE était aussi victime des baisses de dotations. Vous avez fait part des difficultés qu'aurait Est Ensemble à boucler son budget cette année. Parmi les solutions envisageables, vous avez évoqué l'augmentation des impôts, l'arrêt du rendu de certains services et une plus grande mutualisation des services entre villes. Je voudrais donc savoir si une de ces hypothèses a été retenue, et notamment s'il est envisagé d'arrêter de rendre certains services qui toucheraient éventuellement notre ville.

Mme DEBORD :

J'assiste pour la première fois à une discussion de ce type. Je ne sais pas si j'ai tout compris mais

j'ai quand même saisi certaines choses. Je suis notamment assez gênée de lire qu'il y a autant d'efforts sur les investissements et d'économies faites sur le fonctionnement. D'autant que, sauf erreur, ce qui touche aux subventions aux associations et au CCAS entrent dans cette catégorie. Le fait de voir ces charges rester stables et ne pas augmenter dans le contexte actuel m'inquiète un peu et ne me plaît pas franchement.

Par rapport aux grands projets structurants que sont les lieux que vous envisagez de créer, je m'inquiète d'autant plus, notamment pour la salle culturelle, domaine que je connais. Comment garantira-t-on qu'elle pourra vraiment fonctionner, avec de vraies missions de service public ?

Une autre question porte sur la salle omnisports ou gymnase. Où cela est-il prévu ? Ce nouveau projet a-t-il à voir avec la halle au tennis qui a fait l'objet d'un vote de financement pour des travaux et qui n'est toujours pas ouverte aujourd'hui ? Où en est-on d'ailleurs ?

Enfin, par rapport à l'embauche des deux éducateurs pour les 18-25 ans, où seront ils affectés ? Quelles seront leurs missions exactes ?

M. Le Maire :

Je vais apporter quelques éléments pour répondre à vos interrogations et éclairer notre débat.

Je réagirai d'abord à la première remarque de Serge VOLKOFF, qui revient d'ailleurs régulièrement au moment de la préparation budgétaire. Non, ce n'est pas un budget préparé en petit comité. Il est présenté par une majorité municipale qui a travaillé à l'application des engagements pris lors des dernières élections devant la population gervaisienne. Nous les avons pris et nous les faisons vivre dès cette première année. Sur les trois dossiers d'investissement que sont le lieu culturel, l'équipement sportif ou les réponses apportées aux besoins éducatifs et scolaires, nous mobilisons les moyens dès ce premier budget, parfois pour des confirmations d'actions mises en place, parfois pour parfaire la réflexion sur le sujet. Oui, l'an dernier, nous avons pris l'engagement de la création d'une police municipale devant la population et cet été nous l'aurons installée, à quelques semaines près peut être, car la question du recrutement en cours est essentielle. A ce sujet d'ailleurs, on le voit bien à travers ce budget, nous mettons, d'une part, en place cette action très claire pour répondre aux besoins liés à la sécurité. Mais dans le même temps, nous n'oublions pas le volet prévention de cette problématique en donnant les moyens de créer plus d'accompagnement auprès de la population, et particulièrement en direction des jeunes, pour prévenir ces situations.

S'agissant des ressources et de la référence faite à 2010 par Serge VOLKOFF, je suis tenté de dire qu'entre 2010 et 2015, il y a 5 ans et des situations bien différentes. Soyons clairs. Vous pouvez reprendre toutes mes interventions sur ce sujet et je l'ai d'ailleurs redit à la communauté d'agglomération qui, contrairement aux villes, ne bénéficiera pas de la péréquation. Cette péréquation transversale permet de repenser différemment la question des ressources des collectivités, notamment en prenant en compte leurs capacités. Globalement on peut dire que, dans les territoires où la population attend beaucoup du service public, les moyens des collectivités sont généralement insuffisants et plus faibles que dans les collectivités qui accueillent des populations moins en attente de l'intervention de l'argent public pour leur vie quotidienne. Tout cela, je le disais en 2010. Si je considérais normal que les collectivités territoriales soient appelées à l'effort national sur un certain nombre de questions, c'était pour autant compliqué à gérer. Nous sommes dans cette situation avec la préparation du budget d'Est Ensemble dont je dirais deux mots tout à l'heure.

Mais en 2010, alors que nous perdions des recettes provenant de l'Etat, nous n'avions pas les compensations qui existent aujourd'hui. Et en plus, dans le même temps, nous connaissions des décisions lourdes de l'Etat avec des transferts de compétences qui amenaient les collectivités à exercer des missions qui n'étaient pas les leurs. Je pense à l'instruction des permis de construire, à l'établissement des passeports, devenus responsabilités des communes par décision de l'Etat. Je pense aussi à la police de proximité qui était installée et qui a été mise à mal sous la présidence

SARKOZY. Ce sont donc des réalités qu'il faut prendre compte. Une autre chose a changé entre 2010 et 2015. Parallèlement aux efforts que demandait aux collectivités le gouvernement de l'époque, il mettait en place la suppression d'un fonctionnaire sur deux dans l'éducation nationale, dans la police. Je ne renie donc absolument pas mes propos. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte différent, avec un champ de regard plus large sur l'utilisation de l'argent public à tous les niveaux de responsabilité de gestion. J'assume complètement cela.

Ensuite, vous posiez une question sur la densité. Aujourd'hui, le Pré Saint-Gervais est une ville de 70 ha avec 18 452 habitants, au dernier recensement. Si l'on prend en compte les hébergements, nous avons à mon avis entre 800 et 1 000 personnes de plus. D'ailleurs, je ne comprends pas certaines choses dans les statistiques transmises. Le nombre d'électeurs augmente, les besoins de la scolarité aussi. Et pourtant, que ce soit pour notre ville ou les villes moyennes, les données issues des recensements indiquent que la population a tendance à baisser. Il faudrait aussi que l'on s'interroge sur cela.

Cela étant, quand on voit que cela nous place à plus de 25 000 habitants au km² dans la référence de densité, non, nous n'avons pas comme projet de densifier la ville ! Nous accompagnons les projets qui nous sont proposés avec des exigences relatives à la mixité et à la diversité de la ville : sur la part de logements sociaux, sur la part réservée aux activités. Effectivement, la réforme de la taxe professionnelle, qui était celle du gouvernement précédent, a changé la donne en matière de ressources. Cela apparaît clairement dans le cadre du projet Guitel. Quand nous l'avons initié, nous nous intéressions aux recettes potentielles pour la commune à travers la taxe sur les activités qui devaient s'y implanter. Or cette ressource a disparu pour le compte des villes, elle existe sous d'autres formes à travers la CFE à d'autres niveaux de responsabilité institutionnelle. L'effet n'est donc plus le même. C'est la raison pour laquelle nous réorientons le projet Guitel, avec je l'espère de bonnes nouvelles dans les quelques semaines à venir sur la partie Activités. Alors, pour répondre précisément à la question, effectivement la première ressource de la collectivité aujourd'hui vient du foncier. C'est elle qui effectivement apporte des recettes à la Ville.

Sur les remarques portant sur le vivre ensemble, l'aménagement, la qualité du cadre de vie, il n'y a effectivement pas d'évolution particulière à travers ce budget sur ces points. Mais c'est tout simplement parce que ces sujets nous ont toujours préoccupés, depuis des décennies. Sur une ville aussi dense, la question de la qualité de l'espace public a toujours été au cœur de nos préoccupations. Il y a quelques années, j'ai été marqué par la réflexion que m'a faite un jeune homme venu plaider une demande de logement pour ses parents. Il m'avait alors expliqué tout simplement que l'espace public était la 3^{ème} pièce de son logement, l'espace de vie dont ils avaient besoin et qu'ils n'avaient pas à la maison. Quand on entend cela, on prend conscience que l'espace public n'est pas uniquement un lieu où l'on se déplace, mais aussi un lieu où l'on doit pouvoir se rencontrer et vivre. Nous pensons tous nos aménagements dans cette perspective.

Et bien entendu, cela ne peut se faire qu'avec une étroite association de la population aux projets. Ainsi, sur celui concernant l'aménagement de la rue Danton, nous avons connu des échanges denses, avec des réflexions riches sur la question de l'utilisation des terrains, de savoir quelle surface pour quelle activité etc. Je considère que le projet tel qu'il a abouti aujourd'hui correspond véritablement à un travail de coproduction entre les responsables d'une majorité municipale et les habitants.

S'agissant des interventions sur l'insécurité, il y a des réalités que personne ne nie, des faits qui sont constatés et que pas un élu de la majorité ne conteste. Il y a un mois, nous avons reçu ici le Préfet pour lui faire part de toutes nos difficultés. En rappelant des chiffres qui ne sont pas faciles à entendre quand on est victime au quotidien d'insécurité, le Préfet a montré que l'évolution de ces données en ce qui concerne la ville du Pré Saint-Gervais ne reflétait pas de dégradation, bien au contraire. Nous lui avons donc dit, avec force, que nous ne voulions pas mesurer la question de la

sécurité de nos concitoyens par une comparaison avec d'autres villes du département. Un fait de plus en matière d'insécurité est un fait de trop ! Nous le lui avons dit avec force.

Je souhaite m'adresser particulièrement aux personnes présentes dans la salle ce soir. Nous avons été saisis samedi de cette situation qui s'est lourdement aggravée. Dès ce matin, nous avons regardé cela avec les autorités au plus haut niveau de la direction départementale de la sécurité publique. J'aurais l'occasion de le dire tout à l'heure lors du rendez-vous que nous allons avoir avec celles et ceux qui nous font l'honneur de leur présence ce soir. Il nous a été confirmé que des faits avaient été constitués et des interpellations réalisées sur ce lieu. Mais il nous a aussi été indiqué qu'il y en aurait d'autres dans les jours prochains, et sur du très court terme.

Madame BLANCHARD, vous êtes dans votre rôle d'opposant, c'est normal. Mais, vous le savez bien, la question de la sécurité aujourd'hui doit s'aborder plus dans une logique de coproduction et de coopération en la matière. C'est là-dessus que nous devons nous battre.

Pour terminer, je reviens sur la question d'Est Ensemble. Aujourd'hui, nous connaissons effectivement une difficulté financière sur cette collectivité. Mais je voudrais rappeler exactement mes propos. J'ai dit très clairement que, pour l'équilibre du budget 2015, la communauté d'agglomération n'a pas besoin d'appeler l'impôt. Pour l'équilibre du budget 2015. Mais il nous faut aussi prévenir l'année 2016. Or, au moment où l'on se parle, la loi NOTRe n'est pas encore définitivement arrêtée. Nous ne savons donc pas, pour l'année 2016, quelles compétences aura à exercer la CAEE. Sauf à connaître l'état exact des travaux, nous ne savons pas quels seront les leviers fiscaux qu'elle aura à sa disposition pour les équilibres de son budget. Nous n'avons pas parfaitement ces informations. Pour ma part, je pense que, pour l'efficacité de la métropole parisienne, il nous faut porter l'ambition d'un développement territorial mais aussi la solidarité. Et j'ai toujours été convaincu que la solidarité ne peut s'exercer que si des fonds conséquents arrivent au plus haut niveau de la pyramide. Sinon on n'y arrive pas ! Alors s'agissant de ce qu'il se passera au 1^{er} janvier 2016, nous savons que nous fonctionnerons par dotations de la Métropole et que celles-ci seront déterminées sur la réalité budgétaire de l'année 2015. Mais nous n'en savons pas plus. Bien malin celui qui pourrait aujourd'hui arrêter de manière formelle le budget d'une collectivité comme celle d'Est Ensemble sans plus d'informations sur ce qui sera demandé aux territoires dans le cadre de la loi NOTRe.

Je laisse la parole à Mathias OTT.

M. OTT :

Je souhaite apporter également quelques éléments techniques complémentaires. Je vais reprendre les questions dans l'ordre des interventions, en commençant donc par celles de nos collègues du groupe A Gauche Autrement.

En préambule, je dois dire que je suis toujours un peu frustré quand je vous entends lors des débats d'orientation budgétaire. Vous avez un certain nombre de questions, tout à fait légitimes, et je vais y revenir. Mais finalement, on aimerait tellement vous entendre sur vos orientations, vos idées, vos propositions, et avoir un vrai débat, projet contre projet. On se sent donc un peu frustré, quand nous venons présenter nos propres orientations, de ne pas pouvoir les confronter. Mais peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir l'année prochaine...

Dans le détail, sur votre interrogation relative aux dotations tout d'abord. Il s'agit d'une vraie question qui, comme l'a dit Jean-Marc ROBINET, ne concerne pas que la ville du Pré Saint-Gervais mais bien l'ensemble du pays. Certes, chacun cherche à y répondre de manière différente. Mais considérons la situation financière que connaît la France, l'état du pays dont nous avons malheureusement hérité lors de l'alternance politique de 2012. Ce sont 100 milliards € de dettes supplémentaires, 2 000 milliards € de dettes publiques. Je ne sais pas si l'on mesure bien l'ampleur de ces chiffres. Ce problème ne nous concerne pas uniquement mais il sera aussi celui de nos

enfants, des générations futures. On ne peut donc pas le balayer d'un revers de la main en se disant, qu'après tout, on peut laisser filer le déficit, être plus larges sur les dotations, sur un certain nombre de dépenses. Non. Il est de notre responsabilité de faire face.

Le débat sur les 3% est terminé depuis bien longtemps. Il ne s'agit plus aujourd'hui de se dire que ce sont les impératifs de Maastricht ou des méchants de Bruxelles. Nous, Français, devons prendre cette responsabilité pour nous, pour l'avenir de nos enfants, en nous engageant à ne pas laisser le déficit filer comme ce fut le cas ces dernières années. Nous ne pouvons pas rendre en 2017 un pays en moins bon état que lorsque nous l'avons trouvé en 2012. Le Gouvernement comme nous tous autour de cette table devons assumer cela. Le tout est de le faire dans la justice, dans l'intelligence, notamment à l'égard des moins favorisés et en l'occurrence à l'égard des collectivités locales les moins favorisées.

Ensuite, Serge VOLKOFF parlait tout à l'heure de son calcul et du distinguo entre la baisse des dotations de l'Etat (- 170 000 € cette année, avec l'effort de redressement demandé à toutes les collectivités d'une manière générale) et l'augmentation des péréquations (+ 80 000 €). Cela donne effectivement au final une baisse d'environ 90 000 €. Mais si nous avons un gouvernement de droite, ce sont 170 000 € de moins que nous aurions, et sans doute plus car il ne se serait pas privé de revenir sur les dispositifs de péréquation. Donc oui, un effort réel est demandé, dans une perspective de responsabilité pour aujourd'hui et pour demain. Mais il s'inscrit dans un esprit de justice grâce aux dispositifs de péréquation mis en place.

Sur le sujet plus technique du niveau d'épargne, les choses apparaissent clairement liées. Avec moins de dotations et une situation budgétaire plus compliquée, le niveau d'épargne baisse inévitablement. On ne va pas essayer de vous démontrer le contraire. Néanmoins, certaines collectivités ne dégagent aucune épargne. Certaines ne financent leurs investissements que par l'emprunt. Elles en ont le droit, en se disant qu'elles verront bien l'année prochaine ou dans 5 ans. Pour notre part, nous arrivons à relever le défi de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement, de continuer à dégager de l'épargne pour financer de l'investissement, et ce chaque année, y compris dans une situation budgétaire compliquée.

Je reviens d'ailleurs sur les inquiétudes de Delphine DEBORD sur la section de fonctionnement. Il ne s'agit pas de faire des économies sur les services publics fournis par la Ville, sur les prestations proposées en tant que telles, mais de veiller à ce que nous dégagions chaque année une épargne. C'est-à-dire un différentiel entre nos recettes et nos dépenses. Ce n'est finalement pas plus compliqué que pour les ménages qui, chaque mois, essayent de mettre un peu d'argent de côté pour financer l'achat d'une voiture, d'une maison. Le principe est le même pour la collectivité. Nous sommes très attentifs à notre train de vie pour obtenir cette épargne et financer nos investissements.

Je voudrais dire aussi à Serge VOLKOFF qu'il n'a pas d'inquiétude à avoir. Nous arriverons à financer nos investissements par le biais de notre autofinancement, même si l'épargne est effectivement en baisse. Je voudrais d'ailleurs corriger le différentiel fait sur l'évolution de l'épargne sur 2013-2014-2015. Vous l'avez remarqué, un certain nombre de recettes exceptionnelles en 2014 créent ce décalage entre 2014 et 2015. D'ailleurs, on peut dire finalement que 2014 aura été une année plus compliquée à cet égard que 2015. En effet, je rappelle que nous sommes au stade du budget primitif, et donc de la prévision budgétaire. Qui dit prévision, dit ajustements en cours d'année. Or, en 2014, nous avons plus de difficultés à évaluer de manière précise quel serait le niveau des dotations de la part de l'Etat. Nous savions bien moins qu'aujourd'hui à quelle sauce nous allions être mangés et nous avons donc été beaucoup plus prudents sur les niveaux de recettes en 2014. Cela donne une évaluation en 2014 plus stricte qu'en 2015.

Concernant la fiscalité, le Maire a parfaitement répondu, je ne vais pas y revenir trop longuement. Bien évidemment, il ne s'agit pas de densifier. Mais même si on ne construit pas de nouveaux logements, il y a mécaniquement une réévaluation des bases qui fait que, à niveau identique de taux

d'impôts locaux, des recettes supplémentaires sont enregistrées. En outre, quand on regarde ce qui se passe sur le projet Guitel avec les 120 logements qui sortent actuellement de terre, on ne parle pas vraiment de densification mais de requalification urbaine. Evidemment, cela crée des recettes supplémentaires pour la Ville, notamment au titre des taxes foncières et d'habitation.

Cela me permet de faire la transition avec un autre point abordé : l'implantation des entreprises. A l'évidence, la suppression de la taxe professionnelle a eu pour conséquence que l'arrivée d'activités ne génère plus immédiatement des nouvelles recettes pour les villes. Mais, je le rappelle, une entreprise paie aussi la taxe foncière. Donc son arrivée génère, malgré tout, des ressources supplémentaires. Au-delà, il ne s'agit pas de regarder uniquement le tiroir-caisse. L'implantation d'une entreprise constitue toujours une bonne nouvelle pour une ville car cela en est une pour l'activité, pour l'emploi, et pas uniquement au regard de la fiscalité.

Je ne reviens pas sur l'intervention de notre collègue Thu Van BLANCHARD. Le Maire y a répondu et nous aborderons le sujet avec Laetitia DEKNUDT et la création de la police municipale.

Enfin, concernant la question de Delphine DEBORD sur le lieu culturel et son inquiétude par rapport à son fonctionnement. Soyez rassurée, il s'agira d'un équipement communautaire, géré par la CAEE en partenariat avec la Ville. Les frais de fonctionnement seront donc cogérés. En outre, c'est un équipement culturel public et non pas associatif. Cela signifie donc des missions de service public et une garantie de service public.

M. Le Maire :

J'ai oublié un élément d'information pourtant au cœur de notre débat. Vous le savez, il y a quelques jours nous avons perdu sur le département un grand monsieur de la défense des quartiers populaires en la personne de Claude DILAIN. J'aurais souhaité qu'il vive 48 heures de plus pour entendre les décisions prises par le Gouvernement et annoncées par le Premier ministre sur l'aide aux maires bâtisseurs.

Ainsi, sur des dossiers destinés à des villes comme la nôtre, ces mesures prévoient un accompagnement de 2 000 € par appartement créé pour permettre aux collectivités d'assumer le besoin de service public (scolaire, sportif, culturel etc.) généré par la densification de leur territoire. Une autre mesure se révèle aussi majeure selon moi. Le Gouvernement prend une vraie décision de solidarité en demandant aux préfets d'être attentifs aux hébergements proposés à nos concitoyens en situation de loi DALO. Il encourage ainsi la prise en compte de la mixité sociale en incitant à regarder où sont faites les propositions pour ces familles qui connaissent des situations si compliquées.

Je reviens également sur la question de la DGF qui ne peut pas être comparée de manière sèche mais doit au contraire être pensée à travers tous les dispositifs de transversalité. Notamment, en prenant comme valeur de référence la notion du potentiel fiscal de chacune des villes, on fait en sorte que des villes comme la nôtre en bénéficieront quand d'autres, au potentiel fiscal bien plus élevé, seront appelées à y cotiser.

Je dois dire que ce sont des décisions que j'attendais de la part d'un gouvernement qui s'attache à la question de l'équité territoriale.

La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Je voudrais réagir au préambule de Mathias OTT à l'instant. Nous connaissons bien cette introduction. C'est un échange que nous avons tous les ans, qui revient avec le printemps...

D'une part, en effet, il existe une dette importante dont personne ne souhaite ici qu'elle se maintienne et s'accumule. Je pense que c'est un avis partagé autour de cette table et que cela n'est pas du tout souhaitable ni pour les générations à venir, ni d'ailleurs pour les catégories les plus défavorisées de

la population qui sont souvent les premières à payer. Mais la question est ensuite de savoir où l'on puise pour la faire diminuer. Il est possible que la solution consistant à demander aux communes, y compris une commune comme la nôtre, d'être pourvoyeuses de cet effort, ne soit pas forcément la meilleure. C'est un autre débat.

En ce qui concerne votre supposé regret de notre supposé manque de propositions, je voudrais juste dire, et peut être vous en convaincre, qu'il y a comme une incohérence quand même. On ne peut pas à la fois rappeler, comme le Maire l'a fait, qu'il y a un programme sur lequel vous avez été élus et qu'en tant que majorité municipale il vous suffit de l'appliquer, et une fois par an nous demander à nous autres, qui n'avons évidemment pas accès aux mêmes Informations, de vous donner nos grandes orientations. Je pense qu'il y a ici une incohérence.

Une seconde apparaît plus vivace encore dans votre esprit. On ne va pas revenir dessus à chaque fois mais nous demandons, en gros, la tenue d'un débat d'orientation non pas budgétaire mais de projets à l'automne. Je ne sais pas comment on pourrait appeler cela. Combien de fois l'avons-nous réclamé ! Ainsi, non pas 2 semaines avant le vote d'un budget déjà bouclé, mais quelques mois avant, avec un travail en commission, une bonne consultation des habitants, nous pourrions justement essayer d'apporter notre contribution, nos propositions alternatives, des aménagements à celles présentées. Or, vous ne souhaitez pas mettre cela en place, vous nous l'avez souvent dit. Cela paraît quand même assez compliqué de fournir un gros travail d'élaboration de contre-propositions voué à rien, si ce n'est à l'échec, une fois par an. C'est ainsi que cela se présente.

Cela étant, je voudrais reposer une de mes questions qui n'a pas eu de réponse, au sujet des recettes réelles. J'ai bien compris que 2014 était une année particulière. Mais, par exemple, par rapport à 2013, il est dit qu'elles sont en diminution et je voudrais savoir de combien. Je ne fais que citer le nota bene du document. Si les recettes réelles sont en diminution, je pense que cette information présente un intérêt pour nous tous, pour les habitants de cette ville. Or elle ne semble pas être dans le document. Donc, quel est le montant de leur évolution entre 2013 et 2015, en laissant à part 2014.

M. OTT :

Je cherche ce à quoi vous faites référence...

M. VOLKOFF :

Je ne parle de rien d'autre que ce que je lis. A vous de nous indiquer de quelles recettes il s'agit ici et à combien s'élève cette diminution.

M. OTT :

Oui, je comprends la question...

M. VOLKOFF :

Il s'agit du nota bene contenu dans le document que vous avez comme moi sous les yeux. J'ai posé cette question aussi en commission des finances. Je ne prends personne par surprise.

M. OTT :

On a bien compris...

M. VOLKOFF :

C'est une phrase écrite sous le graphique « capacité de désendettement ».

M. Le Maire :

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner les chiffres exacts maintenant. Mais pour information, sur la période que vous citez, il y a le transfert des agents à la CAEE, ce qui doit avoir

des conséquences non négligeables sur les budgets. Nous allons regarder cela et vous donner bien entendu un tableau comparatif des recettes sur cette période, sans aucune difficulté.

M. OTT :

J'ai le tableau ici. Je peux le montrer à ceux qui le souhaitent. Tout est transparent. En gros, le chiffre que vous cherchez serait de – 100 000 € entre 2014 et 2015.

M. VOLKOFF :

Je n'ai aucun doute sur la transparence. Ce n'est pas l'objet de ma question.

M. OTT :

Non, mais vous posez une question et nous essayons d'y répondre.

M. VOLKOFF :

Cette phrase me paraît juste importante et je voudrais connaître ces chiffres.

M. OTT :

Et vous avez raison de poser cette question ! Nous tiendrons ces informations à votre disposition.

Je voudrais moi aussi réagir à votre remarque sur la soi-disant incohérence dont je n'ai pas très bien saisi où elle se situait sur le programme municipal et le fait que vous ne soyez pas en mesure de nous faire de propositions. Mais j'ai peut être mal compris. Dans tous les cas, j'ai envie de vous dire : chiche ! Vous nous faites à chaque fois ce discours de la méthode : nous avons des propositions mais nous n'avons pas le bon moment, pas le bon timing, pas le bon lieu pour les faire. Vous faites ici une proposition concrète, nous l'entendons, et à l'automne prochain, nous ferons une réunion DOB dans le cadre de la commission des finances pour entendre vos remarques, vos projets, vos visions pour la ville de demain. Voilà, c'est vendu, rendez-vous à l'automne prochain.

M. Le Maire :

La parole à Claude BARTOLONE. Non, Serge VOLKOFF ?

M. VOLKOFF :

Oui, je veux juste rappeler que cela doit être au moins la 5^{ème} fois que nous faisons cette proposition. On pourrait reprendre les procès-verbaux. Mais je suis content que l'on nous en donne acte et que cela soit suivi d'effets.

M. OTT :

Pardonnez-moi mais il y a des commissions des finances avant chaque conseil municipal. Rien ne vous interdit d'y faire des propositions. Il ne suffit pas d'en faire la remarque à chaque conseil. On peut aussi venir proposer.

M. Le Maire :

La parole à Claude BARTOLONE.

M. BARTOLONE :

Je ne vais pas intervenir sur le thème de proposition ou pas proposition. Une loi électorale a été faite pour que les citoyens puissent s'exprimer, et que le programme présenté devant les électeurs soit appliqué. Bien entendu, l'ensemble des oppositions présentes dans un conseil municipal doivent pouvoir vérifier la teneur de ces actions et proposer de les améliorer si cela est possible.

Il apparaît surtout évident que nous voyons ici ce que représente à chaque fois la présentation des orientations budgétaires dans un conseil municipal. C'est le moment où l'on y retrouve le plus les orientations nationales.

Par exemple, j'entends Serge VOLKOFF nous dire que certes, il y a la dette, mais qu'il faudrait la ventiler d'une façon différente. Aujourd'hui, dans le cadre des économies réclamées, quatre postes budgétaires se présentent : le budget de l'Etat, celui des collectivités locales, celui de l'Assurance maladie et notre participation au budget européen. Sur ce dernier, nous sommes tous plutôt à dire qu'il n'est pas assez élevé pour permettre une Europe de la relance. Nous devons faire des économies sur les autres. Or, en l'occurrence, ce ne sont pas tant les économies à faire qui posent problème mais la ventilation au sein des collectivités locales. Je le redis ici. Je regrette qu'il y ait encore eu une opposition, notamment dans le débat métropolitain, notamment de la part du département des Hauts-de-Seine, pour éviter que cette région riche qu'est l'Île-de-France et que cette métropole riche que représente la métropole parisienne n'aient pas vu une accélération du calendrier permettant plus de solidarité et d'égalité entre l'est et l'ouest. C'est véritablement là le problème, bien plus que la question globale du budget des collectivités locales à qui l'on réclame un effort correspondant au même niveau que ceux demandés sur le budget de l'Etat ou de la Sécurité sociale.

Alors, j'entends bien les remarques de l'opposition ici. Nous nous inscrivons aujourd'hui dans le cadre d'un programme d'économies de 30 milliards €. Mais je le rappelle, au moment de la discussion du budget, l'ensemble des oppositions ont demandé 150 milliards € d'économies, soit 5 fois plus. Je voudrais savoir exactement comment on peut faire 150 milliards € d'économies en réclamant ici l'augmentation des budgets des collectivités locales, là plus de policiers, ou de services publics, ou d'interventions en matière de défense. A un moment donné, il faut quand même que l'on soit dans les mêmes épures au niveau local et national ! Au risque sinon de rencontrer de grosses difficultés...

Je prends l'exemple précis de la sécurité. On voit la situation dans laquelle se trouvent les habitants de la rue Anatole France. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler avec le Maire mais, juste avant de venir, nous étions avec Mathias OTT en compagnie du Premier ministre et du Préfet. Je leur disais : « attention, aujourd'hui une situation particulière s'accélère ; compte tenu du maintien de Vigipirate à haut niveau sur Paris, nous avons un effet splash qui donne, hélas, encore plus de prégnance et de présence aux petits trafics de toutes sortes de l'autre côté du périphérique ». Après l'opération qu'il a réalisé il y a 15 jours sur le Pré Saint-Gervais, j'ai demandé au Préfet de reprendre des mesures car il n'est pas question d'accepter que s'installent et s'enkystent un certain nombre de points de trafic, de deals, au motif qu'aujourd'hui, ils ne peuvent plus être aussi « tranquilles » de l'autre côté du périphérique.

J'ai également abordé le sujet avec le Ministre de l'intérieur et je vais continuer à le faire. Compte tenu de ce que représente aujourd'hui l'organisation de la sécurité, nous demandons que l'ensemble des forces de police présentes sur les arrondissements parisiens bordant le périphérique puissent avoir aussi accès à nos communes, en termes d'efficacité et de réponses. Car il s'agit bien de la même délinquance. La vente se fait sur la Seine-Saint-Denis avec des gens qui viennent bien souvent de Paris.

Franchement, nous avons aussi été dans l'opposition. Je sais bien les contradictions linguistiques et idéologiques qui peuvent exister. Mais quand même, nous voyons bien la situation dans laquelle nous sommes.

Avec Gérard COSME, nous avons réclamé auprès du Ministre de l'intérieur que l'on reprenne un mouvement en avant concernant les effectifs de police. Sauf que des postes ont été supprimés ces dernières années, notamment dans le cadre de la RGPP. Or un policier, on ne le crée pas comme cela. Il faut qu'il suive une formation, passe un examen. Nous avons passé un accord avec le Ministre de l'intérieur prévoyant que les policiers qui sortiront des différentes écoles seront placés en priorité, après que Marseille ait été servi, sur le département de la Seine-Saint-Denis, compte tenu du recul que nous avons connu en termes d'effectifs. Mais, là-dessus, il va aussi falloir

s'expliquer avec les policiers car, malheureusement, ils auront à supporter une mesure toujours désagréable, à savoir que les départs en province seront bloqués sur 3 ans afin que nous ne soyons pas toujours en train de courir pour remplir ce tonneau des danaïdes de la fonction publique, qu'il s'agisse des policiers ou des enseignants d'ailleurs.

Après, il y a effectivement une question de choix. C'est vrai si nous voulons éviter l'augmentation du stock de dettes, si nous voulons assumer le financement des priorités comme celle que nous voulons maintenir sur l'école et l'embauche d'enseignants. Mais, à un moment donné, on ne peut pas tout demander. Aujourd'hui, nous avons atteint un niveau de fiscalité dont on voit bien qu'il provoque chez les contribuables un réel niveau de rejet. Et moi, je ne parle pas d'insupportabilité de l'impôt. Le problème de l'impôt réside dans le fait de savoir quel service on affiche en face. Dans tous les cas, aujourd'hui, compte tenu de notre organisation sociale, des réponses à apporter, nous ne pouvons pas aller plus haut en matière de fiscalité des ménages. Nous avons d'ailleurs voté la suppression de la 1^{ère} tranche, ce qui générera quand même pour les assujettis fiscaux rentrant dans l'impôt sur le revenu une baisse de leurs impôts dès la prochaine année.

Pour revenir au niveau local, je le dis, la situation aujourd'hui montre ce qu'a été l'effort de la municipalité ces dernières années pour rebâtir un minimum d'espérance sur ce territoire. Je vous rappelle le contexte que nous avons connu au Pré Saint-Gervais au moment où certaines des grandes entreprises présentes sur la ville sont parties, nous mettant alors dans une situation extrêmement difficile par rapport à notre endettement et notre autofinancement. Aujourd'hui, les finances de la ville se sont renouvelées, les efforts réguliers de ces dernières années commencent à porter leurs fruits.

Mais, Serge VOLKOFF, ne soyez jamais inquiet au sujet de la volonté des collectivités locales de faire venir des entreprises sur leurs territoires. Certes, elles ne paient pas la taxe d'habitation. Mais elles contribuent sur le foncier bâti et, surtout, elles permettent de ne pas avoir à créer des services publics. Lorsque l'on accueille de nouvelles populations, nous le savons, il faut penser aux crèches, aux écoles, à l'ensemble des services qui accompagneront ces habitants. Ce n'est pas le cas avec des entreprises et des salariés qui viennent en fonction de la journée de travail. Il suffit de regarder ce que font certains de nos voisins. Je pense notamment à Plaine commune qui donne la priorité à l'arrivée des entreprises pour ne pas avoir à construire plus d'écoles qu'ils ne le font compte tenu du mouvement de la population actuelle.

Et, je vous le dis, parce que sur ce sujet, je ne me suis jamais senti autant écologiste et partisan de la transition écologique, je veux une agglomération dense. On ne peut pas protester contre ce que représente l'émission des gaz à effet de serre, contre l'étalement urbain qui coûte en terres agricoles, occasionnent des frais de transports, posent des problèmes de pollution, et continuer à ne pas penser à ce que doit être la ville dense, la ville intense. Gérard COSME a eu l'occasion de le dire, ce qui fait la différence entre les deux, ce sont les espaces et les services publics. Ce qui différencie la ville intense que nous voulons construire pour tous, de celle bâtie notamment dans l'ouest parisien, c'est l'absence de logements sociaux. On ne peut pas aujourd'hui imaginer répondre aux besoins des sans domicile fixe, de l'absence de logement pour un certain nombre de familles, sans penser ce que doit être la ville intense. En Seine-Saint-Denis, nous avons gagné la bataille du prolongement de la ligne 11, celle de la présence des lignes 15 et 16. Il faut qu'autour de ces lignes de transport, il y ait plus d'habitants. Parce qu'un moyen de transport qui serait entouré de déserts représenterait une chose économiquement insatisfaisante mais aussi une grave erreur sur le plan écologique.

Pour conclure, j'entends l'invitation faite par Mathias OTT et Gérard COSME. Je m'en félicite. Le débat apparaît toujours nécessaire. Mais il doit se faire dans la clarté. Après le vote des Gervaisiens, il y a une majorité et des oppositions. Il faut bien entendu que chacun puisse participer. Mais pour moi, la priorité des priorités pour la majorité municipale reste l'application du programme que nous

avons présenté aux Gervaisiens.

M. Le Maire :

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous prenons donc acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire. Rendez-vous le 30 mars pour le vote du budget.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu le Débat d'orientation budgétaire ;

Vu la réunion de la Commission Finances, services publics et intercommunalité en date du 04 mars 2015 ;

Considérant qu'un débat doit intervenir au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- **De la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2015.**

■ ■ ■

2015/11. FINANCES LOCALES. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CREDITS « RESERVE PARLEMENTAIRE » 2015 DE L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR LA REQUALIFICATION DU PARVIS DE LA CRECHE MUNICIPALE ET LA SECURISATION DES ACCES PIETONS SUR L'AVENUE DU BELVEDERE

Rapporteur : Mathias OTT

La Commune sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 de l'Assemblée nationale dans le cadre de la requalification du parvis de la crèche municipale et de la sécurisation des accès piétons sur l'avenue du Belvédère.

Les travaux liés à cette opération consisteront en :

- la réfection du trottoir (enrobé, béton désactivé au droit de l'entrée du square Jean Moulin et bordures) ;
- la remise à niveau des tampons (différents prestataires) et bouches (ventouses, lavages) ;
- le recouvrement en enrobé rouge et le repositionnement du mobilier urbain ;
- la sécurisation et la mise aux normes PMR (personnes à mobilités réduites) ;
- la mise en place d'un dispositif de ralentisseurs ;

- la création de deux déposes minute qui amélioreront les pratiques des usagers de la crèche et fluidifieront la circulation.

Le montant total de cette opération est estimé à 129 133 € HT.

La Ville peut solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 d'un maximum de 80% du montant total hors taxe de l'opération.

Le commencement des travaux ne pourra pas intervenir avant la notification de la subvention.

Il vous est demandé de solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2015 de l'Assemblée nationale pour l'opération de requalification du parvis de la crèche municipale et de sécurisation des accès piétons sur l'avenue du Belvédère, d'un maximum de 80% du montant total HT de l'opération.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? La parole à Delphine DEBORD.

Mme DEBORD :

Je n'ai pas de question mais juste une intervention à faire. Je veux dire que nous approuvons tout à fait ces travaux de réfection et de sécurisation. Mais nous ne sommes pas favorables à la réserve parlementaire qui, malgré toute la transparence, reste un dispositif lié à l'arbitraire d'un élu. Ce n'est pas une dotation publique encadrée par la loi. Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

M. Le Maire :

La parole à Claude BARTOLONE.

M. BARTOLONE :

Je vais contribuer à l'éducation civique des élus... Il faut que vous sachiez que la réserve parlementaire est un dispositif complètement encadré par la loi. Elle a été créée avec la 5^{ème} République, pour compenser le fait que les élus n'ont pas le droit d'augmenter les dépenses au moment du vote du budget. J'espère qu'un jour nous ferons évoluer nos institutions mais pour l'instant, il y a cette réserve parlementaire.

Il faut aussi bien expliquer qu'elle n'est pas une sorte d'argent placé dans les coffres de l'Assemblée nationale. Il s'agit de crédits qui sont dans chacun des ministères mais qui permettent aux élus de participer au soutien des collectivités locales ou des associations. Je le répète : ce sont des crédits d'intervention de chaque ministère. Ils sont donc votés ! Et tout cela se fait aujourd'hui dans le cadre d'une totale transparence.

Auparavant, ces crédits étaient à la disposition des ministres ou même quelques fois du Président de la République, sans que l'on n'en sache rien. Une anecdote illustre bien cela. Au moment où je suis devenu Président de l'Assemblée, un journaliste m'a appelé en me disant que j'avais bénéficié de 400 000€ de réserve parlementaire l'année passée. J'étais très surpris, je n'en avais pas entendu parler. Il s'agissait de la création d'un service d'accueil des mineurs isolés étrangers à Roissy, confié à la Croix rouge. Je ne dis pas que l'opération était condamnable mais le Président SARKOZY avait financé cet équipement sur la réserve parlementaire en me l'attribuant. Simplement parce que, même si c'était dans les comptes de l'Etat, il fallait un nom de député pour pouvoir l'utiliser comme financement de cette installation.

N'ayez donc pas d'inquiétude, les choses s'améliorent. Cela ne relève pas de l'arbitraire. Effectivement, comme pour les budgets, des choix sont faits. Mais ils sont aujourd'hui réalisés dans

une grande transparence. Par ailleurs, sachez qu'une somme identique de 150 000 € est attribuée à tous les députés, de la majorité comme de l'opposition. Exceptions faites de clés de répartition différentes compte tenu de leurs responsabilités pour le Président de l'Assemblée, les vice-présidents et les présidents de commission.

Donc auparavant ces crédits étaient dans les ministères et personne ne savait exactement ce qu'étaient leur utilisation. Aujourd'hui, ils sont démocratiquement fléchés et, dans une grande clarté, permettent à chaque parlementaire de soutenir des projets, avec cet argent contenu, je le rappelle, dans chacun des ministères.

Mme SIRE :

Si je peux me permettre... Aujourd'hui, nous avons peut-être connaissance de ces subventions. Mais elles n'en demeurent pas moins des décisions d'un seul homme, du fait du prince. Le député choisit où et à qui il veut attribuer cette somme. Elle n'est pas débattue au sein d'une assemblée.

M. BARTOLONE :

C'est exactement la même chose que du temps des ministères, sauf que personne ne savait rien de l'utilisation de ces crédits d'intervention. Aujourd'hui, on sait ce que fait l'élu de ce potentiel qui lui est ouvert. Il y a donc une vraie transparence et la possibilité de juger ses interventions.

M. Le Maire :

De plus, l'homme seul qui en décide est quand même un député, élu et installé légitimement... Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°99-1060 en date du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu la réunion de la Commission Finances, services publics et intercommunalité en date du 04 mars 2015 ;

Considérant que le montant de l'opération de requalification du parvis de la crèche municipale et de sécurisation des accès piétons sur l'avenue du Belvédère est estimé à 129 133 € HT ;

Considérant que la Commune peut solliciter une subvention d'un maximum de 80% du montant total HT de l'opération au titre de la réserve parlementaire 2015 ;

Considérant que les travaux ne pourront pas commencer avant la notification de la subvention, sauf dérogation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Abstention : 3 (C. SIRE, S. VOLKOFF, D. DEBORD)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2015 de l'Assemblée nationale pour l'opération de requalification du parvis de la crèche municipale et de sécurisation des accès piétons sur l'avenue du Belvédère, d'un maximum de 80% du montant total HT de l'opération ;**

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.**

■ ■ ■

2015/12. FINANCES LOCALES. INSTAURATION D'UN TARIF POUR LES EMPLACEMENTS DU VIDE GRENIER DU PRE SAINT-GERVAIS

Rapporteur : Martine LEGRAND

La Ville du Pré Saint-Gervais organise une fois par an un vide grenier rassemblant plus de 900 emplacements. Ce vide grenier a lieu autour de la place Séverine et des avenues Jean-Jaurès et Edouard-Vaillant. Il s'agit jusqu'à présent de la seule braderie non payante en Ile-de-France.

Or les demandes pour participer à cette manifestation sont de plus en plus nombreuses chaque année, et l'organisation de cet évènement implique une participation financière croissante pour la ville (personnel, matériel, animations ...).

Le souhait de la municipalité est de continuer à offrir un service de qualité, tant pour l'installation des bradeurs, que pour présenter des animations de qualité. Il est donc décidé de fixer, par emplacement de 2 mètres linéaires, un tarif pour les gervaisiens et un tarif pour les personnes extérieures. Cela permettra aussi peut-être de responsabiliser certaines personnes qui prennent une option mais ne se présentent pas, en bloquant ainsi d'autres qui étaient derrière.

Il vous est donc proposé d'adopter les tarifs suivants, qui sont bien plus bas que ceux pratiqués dans toutes les villes avoisinantes, et d'inscrire les recettes au budget de l'année considérée :

Pour les gervaisiens	5 € les 2 ml
Pour les extérieurs	10 € les 2 ml

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? Non. Je sou mets donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération N°2014/96 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2014 relative à l'actualisation des tarifs municipaux ;

Vu la décision N°13/2015 portant création d'une régie de recettes « vide grenier » ;

Vu la réunion de la Commission Finances, services publics et intercommunalité en date du 04 mars 2015 ;

Considérant les demandes de plus en plus nombreuses pour participer à cette manifestation ;

Considérant l'implication financière croissante de la ville dans l'organisation du vide grenier ;

Considérant le souhait de la ville de continuer à offrir un service de qualité, tant pour l'installation des bradeurs, que pour présenter des animations de qualité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :
 Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'adopter les tarifs suivants par emplacement (2 mètres linéaires) :**

Pour les gervaisiens	5 € les 2 ml
Pour les extérieurs	10 € les 2 ml

- **D'inscrire les recettes au budget de l'année considérée.**

■ ■ ■

**2015/13. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE.
 CREATION D'UNE POLICE MUNICIPALE**

Rapporteur : Laetitia DEKNUDT

Pour rappeler le contexte, c'est au moment de la campagne des élections municipales, où nous avons rencontré les habitants et que nous avons vu la situation de la ville du Pré Saint-Gervais par rapport aux baisses d'effectifs de la police nationale et par rapport au service qu'elle ne rendait plus au quotidien sur notre territoire, qu'il a été décidé de créer cette police municipale.

La commune du Pré Saint-Gervais se situe au croisement de villes dotées d'effectifs conséquents de police municipale et de systèmes de vidéo protection : Paris 19^{ème}, Pantin, Romainville et les Lilas. Cette situation entraine un phénomène de déplacement de la délinquance vers les villes moins bien équipées et donc sur le territoire gervaisien.

Dans ce contexte, la municipalité porte la volonté de se doter des moyens nécessaires pour prévenir et punir les atteintes au bon ordre public, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur la ville. La création d'une police municipale s'inscrit pleinement dans cette démarche.

La municipalité souhaite une police proche : insérée et à l'aise dans son environnement, reconnue et reconnaissable par les administrés, participant ainsi à la construction du vivre ensemble. Les patrouilles pédestres, la surveillance préventive, la présence dissuasive seront ses moyens d'actions privilégiés, la visibilité quotidienne étant la pierre angulaire de l'action de cette police municipale. Parallèlement elle visera notamment à agir sur les problématiques liées aux nuisances sonores, aux incivilités ou encore aux dégradations de l'espace public (fermeture des squares, surveillance des rues etc...).

Dans ce cadre, la police municipale œuvrera principalement à la bonne application des arrêtés du Maire. Elle assurera une présence préventive, apaisante et dissuasive. Elle agira dans une démarche globale de prévention, de sécurisation, de dialogue et de règlement des conflits.

Il est nécessaire de préciser que la police municipale est complémentaire à la police nationale, et exerce des compétences qui lui sont propres, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Ainsi, la police nationale assure ses missions de protection des personnes, des biens, de maintien de l'ordre public et de prévention de la criminalité et de la délinquance, tandis que la police municipale participe à la préservation du lien social, à la lutte contre le sentiment d'insécurité ou de mise à l'écart, et à l'organisation de réponses aux demandes de sécurité des habitants.

Le partenariat avec la police nationale sera développé dans une convention de coordination, qui déterminera les compétences de chacune des polices et les domaines d'interventions conjoints entre les deux forces de police.

Enfin, la police municipale interviendra en relais des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), sur le stationnement gênant et dangereux. Elle sera en mesure d'effectuer la mise en fourrière de véhicules, mission que ne peuvent exercer les ASVP. La sécurisation des manifestations s'effectuera en complémentarité avec les ASVP.

Pour information, en 2015 il y aura la création de 4 postes de policiers municipaux, dont 1 brigadier qui sera chef de la police municipale. Et il y aura la création, en 2016, de 2 postes supplémentaires. A terme, le service sera composé de 6 policiers municipaux, 4 ASVP, 1 agent d'accueil qui est déjà en place actuellement (au service stationnement) et la directrice de la tranquillité publique. Pour ce qui est des horaires, en 2015, les ASVP commenceront vers 7h30 le matin, avec un relai en début d'après-midi, à partir de 14h, de la police municipale qui sera présente jusqu'à 21h. Elle sera également présente un jour aléatoire par semaine jusqu'à 1h du matin, un samedi par mois et un dimanche par mois. Il y aura donc bien des interventions en soirée. En 2016 les amplitudes horaires seront modifiées avec l'arrivée de 2 agents supplémentaires.

En ce qui concerne la vidéo-protection, une étude est en cours, pour savoir exactement quels pourraient être les emplacements adaptés. Elle pourrait être effective d'ici la fin de l'année 2015 ou début 2016.

Il vous est donc demandé d'approuver la création d'un service de police municipale au Pré Saint-Gervais et de décider de la mise en œuvre des moyens nécessaires à la création et au fonctionnement de la police municipale. En outre, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre et à signer, tout acte relatif à la création et au fonctionnement de la police municipale.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? La parole à Cédric GUILLOUX et à Catherine SIRE.

M. GUILLOUX :

J'ai trois questions. De la première découlera d'ailleurs peut être la réponse aux deux autres.

Je ne m'y connais pas très bien en matière de droit pénal mais un officier de police judiciaire, OPJ, est-il prévu au sein de la police municipale ? Si ce n'est pas le cas, que vont changer les interventions de cette police municipale par rapport au fait que le commissariat des Lilas dont nous dépendons n'intervient pas dans notre commune quand on l'appelle ? Enfin, ma troisième question paraît peut-être un peu trop rapide par rapport au débat sur cette police municipale mais je voudrais savoir si elle sera armée. Si oui, avec des armes de quelle catégorie ?

Mme SIRE :

Nous venons de vivre des années de vide. Des années de vide en matière de maintien de la sécurité, durant lesquelles les Gervaisiens ont pu observer et subir, parallèlement à un appauvrissement continu d'une partie de la population, l'apparition et le développement des trafics en tout genre, l'augmentation des agressions liées ou non à ces trafics, la multiplication des incivilités sans qu'aucune réponse probante, à notre avis, ne soit apportée à cet état de fait.

Après la fermeture de la gendarmerie, puis la mise en place sous le gouvernement JOSPIN d'une éphémère antenne de police de proximité, en 2009 Claude BARTOLONE présentait une pétition au gouvernement SARKOZY pour dénoncer la baisse continue des effectifs de la police nationale et exiger leur renforcement. Cette pétition dénonçait notamment le détournement de ces effectifs sur la ville de Paris au détriment de la Seine-Saint-Denis ainsi que la surveillance du Stade de France les jours de manifestation, qui sont nombreux. Le retour du Parti socialiste au gouvernement aurait pu nous laisser croire qu'il apporterait une réponse à ces revendications.

Pourtant, aujourd'hui, la majorité municipale du Pré Saint-Gervais, après toutes les villes PS environnantes, nous rabat sur la solution de la police municipale, confortant ainsi le recul des services publics dans les banlieues, et pas des moindres.

En parant au plus pressé, la Ville fait le choix de pallier les carences de l'Etat dont c'est le rôle de garantir la sécurité publique. Cependant, nous ne sommes pas convaincus que la mise en place de cette police municipale soit une bonne réponse.

La question de la sécurité publique est l'affaire de tous et il nous aurait semblé plus efficace de mener un long travail de concertation avec la population pour élaborer un projet global qui propose un juste équilibre entre prévention et dissuasion

Nous avons du mal à croire que la police municipale va résoudre les problèmes de sécurité qui se posent dans la ville, pour les raisons suivantes :

- *la faiblesse de la formation (6 mois) reçue par ces policiers : nous ne sommes pas sûrs que cela leur permette de gérer efficacement les situations auxquelles ils feront face et notamment toutes les pratiques de trafic ;*
- *Le fait qu'après cette courte formation, ces policiers soient armés, avec les dérapages que cela peut occasionner, nous inquiète ;*
- *Les policiers municipaux n'ont pas les pouvoirs de contrôle d'identité, ce que nous approuvons étant donné leur formation, contrairement aux membres de la police nationale : les contrevenants devront ainsi être présentés à la police nationale, dont les effectifs sont toujours aussi faibles et risquent vraisemblablement de diminuer. Cela ne devrait-il pas nous conduire à préférer l'original à la copie ?*
- *Les horaires : la fin de service des policiers municipaux à 21 heures, sauf 1 fois par semaine jusqu'à minuit, ne gênera guère les auteurs de tapage, trafic en tout genre, qui pourront attendre cette heure-là pour commencer leur « journée ».*

Nous avons des doutes aussi sur la mise en place de systèmes de vidéosurveillance qui accompagnera le déploiement de cette police et qui risque d'entraîner ces policiers à passer plus de temps derrière les caméras plutôt que sur le terrain. Quid alors de la « présence préventive, apaisante et dissuasive » que vous évoquez ?

Enfin, le coût de la police municipale est donc à la charge des contribuables locaux. Ce sont autant de ressources qui manquent depuis des années à un système de prévention, indispensable à une véritable sécurité pour tous.

Puisqu'il semble que nous devons prendre acte du désengagement progressif de l'Etat sur cette question, puisque vous nous dites que les délinquants se replient au Pré Saint-Gervais car la police

est plus présente dans les villes alentours, alors pourquoi cette question n'est-elle pas traitée dans le cadre de la communauté d'agglomération ? Cela aurait au moins le mérite d'une coordination sur tout le territoire, peut-être plus efficace

Nous répétons la demande faite au cours de la rencontre entre le Maire et les présidents de groupe de pouvoir connaître les chiffres de la sécurité sur la ville et leur évolution au cours des dernières années. La demande en a-t-elle été faite à la préfecture ?

Les Gervaisiens demandent avec raison davantage de sécurité. Selon nous, le système présenté aujourd'hui ne répondra pas efficacement à ce besoin, au sujet duquel nous manquons d'informations précises comme nous venons de le dire, même si dans un premier temps, la présence d'uniformes dans la ville peut rassurer la population. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vote.

M. Le Maire :

Je réagirais d'abord à la lecture que vous faites de cette proposition de délibération sur la création d'une police municipale.

A juste titre, vous retracez l'histoire de notre ville et la mobilisation des élus, de tout temps, sur les problématiques de sécurité : la suppression de la gendarmerie, la création d'une antenne de police de proximité, sa suppression par le gouvernement SARKOZY. Je veux rappeler qui a pris ces décisions, notamment en ce qui concerne la police de proximité : établie par le gouvernement JOSPIN, elle a été ensuite mise à mal par Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'intérieur, et finalement définitivement condamnée.

Mais en analysant la police municipale comme une forme de substitution à la police nationale, je pense que vous n'en faites pas la bonne lecture. Avec ce projet, nous franchissons effectivement une véritable étape complémentaire dans le domaine de la sécurité, et cela a fait l'objet de débats pour nous au moment où nous avons choisi de l'inscrire dans nos engagements envers la population lors des élections. Nous souhaitons mettre en place cette police municipale car, aujourd'hui, on constate de manière inévitable que la réponse aux questions de sécurité passe par une coproduction entre polices nationale et municipale. Mais également par des actions comme la vidéo-protection et, bien entendu, par toute une partie prévention. D'ailleurs, je le rappelle, nous allouons dans le budget des moyens au volet préventif avec les créations de deux postes d'éducateur pour augmenter nos actions en la matière. Nous abordons donc cette problématique par les deux bouts.

Il est évidemment hors de question qu'il y ait, par exemple, un partage territorial entre les interventions de la police municipale et celles de la police nationale. C'est bien à travers des missions coordonnées, avec une convention qui existera entre ces deux corps, que nous pourrons donner de l'efficacité à cette demande de coproduction, que l'on observe de manière récurrente dans le cadre du CLSPD. Je rappelle que c'est à travers cette instance que nous avons pu identifier l'auteur d'un assassinat. Si nous n'avions pas eu cette complémentarité entre les ASVP et la police nationale, peut-être ne l'aurions-nous pas retrouvé. Il existe donc bien cette réalité et cette nécessité d'une forme de complémentarité.

La réalité est aussi que nous constatons ce qui se passe dans un certain nombre de villes voisines, avec une amélioration dans la réponse policière et la répression. Il faut également dire qu'il y a un risque d'effet splash, dont nous avons parlé. Si nous restons le seul territoire sans police municipale, je crains que nous ne soyons un territoire repéré pour des individus qui cherchent les lieux les plus tranquilles pour commettre leurs méfaits.

J'en viens ensuite aux questions plus précises posées sur la forme de cette police municipale. En ce qui concerne l'OPJ, il faut savoir que, de par la loi, le Maire et les adjoints au Maire sont officiers de police judiciaire. Ils incarnent donc cette autorité dont toute police a besoin.

S'agissant de l'armement de la police municipale, sachez qu'aucune décision n'est encore prise.

Cela fait encore l'objet de débats, d'échanges au sein de la majorité municipale. Mais vous avez raison de dire qu'il y a une série de contingences qu'il faut entendre pour construire cette décision.

D'abord, on relève quatre catégories d'armes. La première ne nous concerne absolument pas puisqu'il s'agit des armes de guerre. Il existe en outre la catégorie D pour les bâtons de défense, la catégorie C relative au flash-ball, et la catégorie B pour les armes à feu et les bombes lacrymogènes. Le niveau d'armement est aujourd'hui posé en ces termes par la loi et nous regarderons chacune d'entre elles pour cette décision. Je rappelle que celle-ci relève du pouvoir du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données lors du conseil d'installation, et ne fera donc pas l'objet d'une délibération. Nous aurons cependant l'occasion de vous en communiquer les éléments.

Ensuite, il nous faut mettre en avant certains éléments de réflexion. En premier lieu et avant tout, se pose la question du recrutement des agents. Aujourd'hui, les polices municipales se développent. Il y a donc plus de postes ouverts que de candidats compétents, aptes à exercer. Or la question de l'armement est pour eux centrale. Celles et ceux qui cherchent à entrer dans ces métiers font d'abord le choix d'une police armée au détriment d'une collectivité qui ne prendrait pas cette responsabilité. D'autre part, il nous faut aussi prendre en considération le drame que nous avons connu dernièrement à Montrouge. Aujourd'hui, les policiers municipaux non armés en service demandent des comptes à la municipalité au titre de la nécessité pour un Maire d'assurer la protection fonctionnelle des agents dans l'exercice de leurs missions. Il faut donc analyser ces éléments qui sont autant d'arguments qui interviendront dans la discussion sur le choix de la nature de la police municipale que nous allons installer sur notre ville.

La parole à Jean-Marc ROBINET et à Laetitia DEKNUDT.

M. ROBINET :

Nous sommes favorables à la création de cette police municipale dès l'instant où c'était effectivement un engagement de campagne en 2014, avec une mise en œuvre assez rapprochée.

Nous considérons que cette police doit assurer des missions complémentaires mais également bien distinctes de celles de la police nationale. La présentation de Laetitia DEKNUDT le souligne. Il s'agit d'ailleurs bien souvent de missions qui ont été abandonnées au fil du temps par la police nationale comme celle d'assurer une présence dissuasive, d'informer, de rassurer, de prévenir et d'agir contre les incivilités. L'objectif doit être de maintenir un bon usage de l'espace public, un bon fonctionnement des commerces, et de favoriser le règlement des dysfonctionnements et conflits qui compliquent au quotidien la vie des Gervaisiens.

Cependant, il faut quand même être conscient qu'avec cette création de la police municipale, nous nous substituons encore un peu plus aux missions de l'Etat. C'est pourquoi nous devons continuer à revendiquer des moyens à la hauteur des besoins, notamment pour le commissariat des Lilas auquel nous sommes rattachés et qui est peu présent sur notre ville du fait de son périmètre d'intervention d'avantage tourné vers d'autres communes. En sachant aussi que la Ville aurait certainement tout à gagner en étant rattachée au commissariat de Pantin.

Nous pensons également que, dans ce domaine, il faut une continuité. Nous avons beaucoup parlé de la création et de la disparition de la police de proximité. Bien sûr, il est difficile de faire des plans sur la comète. Mais quelle serait la situation de notre ville si ce service de police de proximité s'était poursuivi, avec des moyens garantis sur le territoire, des fonctionnaires de police connus, bien intégrés dans notre paysage ? Malheureusement, des décisions politiques prises dans des contextes sécuritaires ont abouti à la remise en cause d'actions réalisées dans le cadre de coproduction, car rappelons que la Ville et la Région avaient financé largement les locaux pour héberger cette brigade. Je pense que nous pouvons tous réellement le déplorer et ne pas considérer que cette question de la sécurité relève uniquement des compétences de la Ville. Cette coproduction est un élément essentiel et, au gré des majorités gouvernementales, nous serons un coup du bon

côté, et un coup du mauvais.

Nous ne connaissons pas aujourd'hui toutes les modalités de mise en œuvre de cette police municipale, notamment concernant l'armement. A ce jour, nous y sommes fortement défavorables, notamment parce qu'elle institue à notre avis une confusion avec les missions de la police nationale. Même si l'on peut entendre les différents arguments, notamment ceux développés suite aux événements de janvier. Compte tenu des missions avancées, nous pensons que l'armement n'est pas la bonne décision. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

En outre, il faut rappeler qu'était prévue la mise en place d'une commission d'éthique pour accompagner l'instauration de la police municipale. Cela doit s'inscrire dans un ensemble d'autres mesures, notamment pour renforcer ce qui peut être fait en matière de médiation nocturne et de prévention. C'est sur ces points qu'il faudra accentuer nos efforts dans les années à venir. Nous souhaitons aussi des bilans réguliers, transmis aux habitants pour montrer, je l'espère, l'efficacité de cette police municipale, dans le strict respect des compétences qui lui sont attribuées.

Mme DEKNUDT :

Je vais apporter quelques éléments techniques et préciser les réponses aux différentes questions.

En premier lieu, sachez qu'un policier municipal ne peut pas être un OPJ. Cela ne concerne que les élus. Mais il est un agent de police judiciaire adjoint. A ce titre, il peut tout à fait relever l'identité d'un contrevenant aux arrêtés du Maire et au code de la route. En revanche, il devra faire appel à la police nationale si la personne refuse de donner son identité.

Deuxièmement, sachez que nous souhaitons embaucher comme policiers municipaux des gens déjà formés, des agents aguerris avec plusieurs années d'expérience. Il nous semble important pour initier ce dispositif de ne pas le faire avec des débutants.

Ensuite, sur les propos consistant à dire que ces agents seraient insuffisamment formés et qu'il y aurait des dérapages dans la police municipale, il me semble que de tels dérapages avec l'armement de policiers municipaux n'ont jamais été rapportés jusqu'à présent. Il faudrait vérifier mais je ne crois pas. Après, il faut toucher du bois, personne n'est jamais à l'abri comme dans tous métiers, et les conséquences pourraient être lourdes dans ce cas. Mais, bien que les polices municipales se développent de plus en plus en France, il n'y a pas eu de souci sur cette question.

Par ailleurs, je l'ai dit tout à l'heure, la police municipale est un des éléments du service de tranquillité publique et du vivre ensemble. Il faut aussi citer la vidéo-protection, qui, contrairement à ce qui a été dit, n'entraînera pas que nos agents soient derrière des écrans. En effet, nous travaillons actuellement avec les villes voisines plus importantes, avec plus de moyens, ayant déjà ce système pour voir si nous pourrions nous greffer sur leur dispositif et mutualiser ce service. Il s'agirait donc, à un moment donné, de contractualiser cet élément avec peut être la ville de Pantin. En tous cas, nous discutons de cet aspect.

En parallèle, nous travaillons aussi avec les bailleurs sociaux pour mettre en place des correspondants de nuit dans les immeubles. Ce travail sera réalisé au cours de l'année 2015 pour une concrétisation la plus rapide possible, avec un cofinancement de ces agents. Ici nous sommes vraiment sur un volet préventif, comme avec les intervenants au niveau du secteur de la jeunesse. Tout cela doit participer au dispositif sur le vivre ensemble et la tranquillité publique.

Il me semble aussi important de dire que la mise en place du comité d'éthique se fera en parallèle à celle de la police municipale, avec la nécessité constante que ce comité puisse voir les choses. Un bilan sera réalisé tous les ans, avec une volonté d'amélioration du fonctionnement. Nous en sommes au démarrage, avec une petite équipe. Nous avons beaucoup travaillé sur la création de la police municipale et maintenant sur le recrutement. Mais nous regardons aussi les questions liées au comité d'éthique, nous travaillons avec le CLSPD, une réunion étant organisée tous les mois dans les différents quartiers de la ville. Ce travail de fond est important. Un bilan sera fait en fin d'année

sur tous ces aspects, afin que vous puissiez savoir exactement où nous en sommes.

M. Le Maire :

Une dernière information concernant le port d'arme, sachez que, pour être effectif, cela doit faire l'objet, sur demande de la Ville, d'un double agrément par la préfecture et le procureur.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2211-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment le livre V ;

Vu la loi N°99-291 du 15 avril 1999 relatives aux polices municipales ;

Vu la loi du N°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Considérant la volonté de la ville du Pré Saint-Gervais de se doter des moyens nécessaires pour prévenir les atteintes au bon ordre public, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques ;

Considérant que la création d'une police municipale favorisera l'application des pouvoirs de police du Maire, en complémentarité des missions des forces de police nationale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Abstention : 9 (J. RENAULT, G. INCERTI-FORMENTINI, C. ATZORI, J-M. ROBINET, N. LECONTE, L. CLERET, C. SIRE, S. VOLKOFF, D. DEBORD)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'approuver la création d'un service de police municipale au Pré Saint-Gervais;**
- **Décider de la mise en œuvre des moyens nécessaires à la création et au fonctionnement de la police municipale;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre, et à signer, tout acte relatif à la création et au fonctionnement de la police municipale.**

■ ■ ■

2015/14. URBANISME. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION DU LOCAL SERVICE COMMUNICATION EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

A partir du moment où nous décidons de la création d'une police municipale, il nous faut prévoir des locaux adaptés à ce nouveau service.

Nous allons recruter des policiers municipaux qui vont s'ajouter aux effectifs actuels des ASVP. Les locaux devront donc garantir des conditions de travail satisfaisantes pour ces agents, avec notamment des vestiaires, et répondre à certaines règles de sécurité. Ils doivent également accueillir le public et être suffisamment visibles et centraux pour la population, afin que cette police municipale soit vue et reconnue. Enfin, il paraît nécessaire de pouvoir garer un véhicule à proximité afin d'assurer des interventions rapides si besoin.

En regardant les locaux dont nous disposons, le mieux adapté et le plus facilement modifiable pour répondre à ces exigences nous a semblé être celui qu'occupe actuellement le service communication. Ainsi il est aujourd'hui prévu de transformer ce local situé au 86 rue André Joineau afin d'y accueillir la future police municipale. Le service communication sera déplacé dans les anciens bureaux du service des finances qui a maintenant rejoint l'hôtel de ville.

Les travaux consistent en l'aménagement intérieur du local, avec la création d'un espace pouvant accueillir le public, selon les normes en vigueur, du déplacement de l'entrée afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) et la création d'une nouvelle enseigne.



Pour réaliser ces travaux, le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est indispensable.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable de travaux pour la transformation de ce local en vue de l'installation de la police municipale.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1, L.421-3 et L.421-6 ;

Vu la délibération N°43/2010 du Conseil municipal du 25 mai 2010 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération N°2014/34 du Conseil municipal du 29 avril 2014 approuvant la modification du plan local d'urbanisme ;

Vu la réunion de la Commission Aménagement urbain et cadre de vie en date du 04 mars 2015 ;

Considérant que la ville souhaite réaliser des travaux pour la création de la police municipale dans le local utilisé par le service communication sis 86 rue André Joineau au Pré Saint Gervais ;

Considérant que ces travaux nécessiteront l'obtention d'une déclaration préalable de travaux dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Création d'un espace pouvant accueillir du public,
- Déplacement de l'entrée afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite depuis l'espace public,
- Création d'une nouvelle enseigne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Abstention: 3 (C. SIRE, S VOLKOFF, D. DEBORD)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la transformation du local service communication en vue de l'installation d'une police municipale ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la demande préalable susvisée.**

■ ■ ■

2015/15. FINANCES LOCALES. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Mathias OTT

Pour l'année 2015, la ville du Pré Saint-Gervais est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), issue de la fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural.

La commune pourrait bénéficier de cette subvention pour la réalisation d'opérations concernant :

- Le soutien aux espaces mutualisés de service public et aux commerces,
- La rénovation thermique et la transition énergétique,
- L'accessibilité de tous les établissements publics recevant du public,
- Le soutien aux communes nouvelles.

Les projets de la ville éligibles à cette subvention sont les suivants :

Lieu	Description des opérations	Montants estimatifs prévisionnels HT
Gymnase Nodier	Rénovation du dernier vestiaire	65 000 € HT
Rue André Joineau	Aménagement des locaux en vue de la création d'une police municipale	100 000 € HT

Il vous est demandé de solliciter la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, pour une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 pour ces deux projets.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Ma question sera brève. Une liste reprend les titres auxquels nous pouvons prétendre bénéficier de la subvention. En l'occurrence, pour ces travaux, serait-ce par exemple la rénovation thermique et la transition énergétique qui justifieraient cette demande de subvention, ce que nous approuverions bien évidemment.

Par ailleurs, nous demandons à ce que l'on procède à un vote dissocié sur ces deux opérations compte tenu de notre position précédente sur la police municipale.

M. OTT :

En fait, c'est au choix. En l'espèce, les deux projets entrent à priori dans le troisième critère, et non dans celui de la transition énergétique. Mais dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21, pilotée par Anna ANGELI, je ne doute pas que nous trouvions d'autres projets à venir qui répondront à ces critères qui nous tiennent à cœur autant qu'à vous.

M. VOLKOFF :

Je n'en doute pas. Et s'agissant du vote dissocié ? Il y a deux opérations. Pour être cohérents avec notre vote précédent, nous proposons de les voter séparément.

M. Le Maire :

Oui, votre demande est acceptée. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous allons donc procéder à deux votes sur cette délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35 ;

Vu le courrier du Préfet en date du 05 février 2015, relatif à la programmation 2015 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Vu la réunion de la Commission Finances, service public et intercommunalité en date du 04 mars 2015 ;

Considérant que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural ;

Considérant que la DETR a pour objectif de financer la réalisation de projets dans les domaines suivants :

- Le soutien aux espaces mutualisés de service public et aux commerces,
- La rénovation thermique et la transition énergétique,
- L'accessibilité de tous les établissements publics recevant du public,

- Le soutien aux communes nouvelles ;

Considérant que la ville est susceptible d'être éligible à la DETR 2015 au titre des projets suivants : Rénovation du dernier vestiaire du gymnase Nodier ; Aménagement des locaux rue André Joineau, en vue de la création d'une police municipale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De solliciter la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, pour une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 pour le projet suivant :**
 - **Rénovation du dernier vestiaire du gymnase Nodier pour un montant estimé de 65 000€ HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette subvention.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :
Suffrages exprimés : 30
Pour : 30
Abstention : 3 (C. SIRE, S. VOLKOFF, D. DEBORD)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De solliciter la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, pour une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 pour le projet suivant :**
 - **Aménagement des locaux rue André Joineau, en vue de la création d'une police municipale pour un montant estimé de 100 000 € HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette subvention.**

■ ■ ■

2015/16. FONCTION PUBLIQUE. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mathias OTT

Le tableau des effectifs consiste en une liste identifiant le nombre d'emplois prévus au budget pour chaque grade. Sa mise à jour est nécessaire, d'une part, pour répondre aux besoins des services suite à des départs à la retraite, des mutations ou des créations de postes et, d'autre part, pour permettre l'évolution de carrière d'agents consécutives à l'évolution de leurs missions (avancements de grades, promotions internes, réussites à des concours ou examens professionnels).

La proposition de mise à jour qui vous est présentée est liée à des mutations, des réussites de concours, des départs à la retraite, des avancements de grade et promotions internes.

Une petite précision pour la bonne tenue des documents, une erreur matérielle s'est glissée dans celui qui vous a été remis. Sur la filière médico-sociale, il faut lire non pas postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe mais postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe.

Il vous est demandé de modifier le tableau des effectifs, après avoir :

- Créé :
 - Filière administrative :
 - 2 emplois d'attaché territorial
- Supprimé :
 - Filière administrative
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Filière sportive
 - 1 poste de conseiller des APS
 - 2 postes d'éducateur principal des APS de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'opérateur des APS
 - Filière culturelle
 - 1 poste de conservateur en chef
 - 1 poste de bibliothécaire territorial
 - 3 postes d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
 - 2 postes d'assistant de conservation
 - 1 poste d'adjoint territorial principal du patrimoine de 1^{ère} classe
 - Filière animation
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - Filière médico-sociale
 - 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe
 - Filière sociale
 - 1 poste d'agent social de 1^{ère} classe
 - Filière technique
 - 10 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - 4 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 2 postes de technicien territorial
- 2 postes d'ingénieur territorial

.....

M. Le Maire :

Oui, il faut remplacer le terme par postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe. Y a-t-il des interventions ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret N°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 29 janvier 2015 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs actualisé au 15 décembre 2014 ;

Considérant qu'il importe de mettre à jour le tableau suite aux mutations, réussites de concours, départs à la retraite, aux avancements de grade et promotions internes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De créer :**

- Filière administrative :
 - 2 emplois d'attaché territorial

- **De supprimer :**

- Filière administrative
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Filière sportive
 - 1 poste de conseiller des APS
 - 2 postes d'éducateur principal des APS de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'opérateur des APS
- Filière culturelle
 - 1 poste de conservateur en chef
 - 1 poste de bibliothécaire territorial
 - 3 postes d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

- 2 postes d'assistant de conservation
 - 1 poste d'adjoint territorial principal du patrimoine de 1^{ère} classe
 - Filière animation
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - Filière médico-sociale
 - 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe
 - Filière sociale
 - 1 poste d'agent social de 1^{ère} classe
 - Filière technique
 - 10 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
 - 4 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'agent de maîtrise principal
 - 2 postes de technicien territorial
 - 2 postes d'ingénieur territorial
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs.**

■ ■ ■

M. Le Maire :

Nous allons maintenant passer à la question écrite posée par le groupe UMP, au sujet de la Maternité des lilas. Je laisse la parole à Cédric GUILLOUX.

QUESTION ECRITE POSEE PAR LE DU GROUPE UMP

M. GUILLOUX :

Depuis plus de 50 ans, la Maternité des Lilas porte un projet médical novateur, d'utilité publique, permettant à chaque famille, et plus particulièrement à toute femme qui le souhaite de pouvoir mettre au monde ses enfants, pour une naissance sans violence. Elle est également le lieu qui a accueilli les militants de la libéralisation de la contraception et de l'avortement. Cet hôpital à but

non lucratif, qui ne pratique aucun dépassement d'honoraires, qui permet chaque jour à cinq nouvelles vies de naître, et à près de trois femmes quotidiennement de continuer de survivre après un IVG, est sur le point de disparaître.

Pour l'élu républicain de droite que je suis, mais avant tout en tant que père de trois enfants nés dans cette maternité, il est de mon devoir d'appeler à la mobilisation de tout un chacun pour que la maternité vive et soit reconstruite dans sa ville natale, pour que le combat mené par Mme Marie-Laure Brival et toute son équipe ne soit pas une montagne qui accouche d'une souris.

En ce lendemain d'anniversaire de la Journée de la femme, pour le 40^{ème} anniversaire de la loi Veil, et pour beaucoup d'autres symboles que représente ce lieu emblématique, notre gouvernement et l'ensemble des acteurs de notre département de Seine-Saint-Denis doivent tenir la promesse qui a été la leur : maintenir cette maternité dans cette ville, dans des locaux beaucoup plus modernes.

Doit-on amputer la Seine-Saint-Denis, dans une désertification médicale de plus en plus élevée, de l'une de ses maternités phares, qui a su faire bénéficier l'ensemble des femmes venant y accoucher d'un savoir-faire unique ?

Doit-on accepter la remise en question du financement de cette maternité, qui pourrait voir le jour dans environ 3 ans, au motif que l'Agence régionale de santé a fait machine arrière pour transférer les lits disponibles vers le centre hospitalier de Montreuil ?

Doit-on abandonner les médecins, sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, puéricultrices et l'ensemble du personnel administratif, soit plus de 150 personnes qui s'emploient à donner la vie dans des conditions de travail difficiles, au motif de coupes budgétaires et d'affirmations erronées sur le coût d'une reconstruction d'une maternité à Montreuil ? Le collectif Est Ensemble n'a-t-il pas vocation à porter cette reconstruction comme l'un de ses grands projets ?

Depuis 3 années, ce sont des promesses que notre gouvernement actuel n'a jusqu'ici ni tenues ni respectées. Un mois avant sa future élection, l'actuel Président de la République française, M. François HOLLANDE, a proclamé devant une centaine de témoins, de radio, de caméras, je cite : « si les Français m'accordent leur confiance, au mois de mai prochain – nous y travaillons tous – eh bien je serai très heureux et très fier de venir inaugurer la nouvelle Maternité des Lilas ».

Lors du 38^{ème} anniversaire de la loi Veil, le 17 janvier 2013, Mme Marisol TOURAINE, Ministre de la santé et des droits des femmes, ainsi que Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, se sont personnellement rendues à la maternité et ont réaffirmé leur volonté de mettre tout en œuvre pour sauver l'établissement.

Deux jours après le dépôt de bilan initialement prévu le 20 octobre 2014, Mme Marisol TOURAINE est intervenue in extremis pour repousser la mise en faillite de la maternité. Et après des négociations difficiles avec l'ARS, que celle-ci lui laisse la possibilité d'étudier un projet alternatif au projet actuel d'ici le 30 juin 2015.

Les salariés qui attendaient une réponse le 2 mars 2015 ont appris le lendemain que le Conseil d'administration avait voté la fin probable de l'établissement. Seule porte de sortie : une réponse du ministère de la santé ferme et définitive avant le 15 mars 2015, soit dans 6 jours. A défaut, le gouvernement actuel sera le premier à transformer le lieu par essence de la vie en un cimetière.

Aussi, Monsieur le Maire, le groupe UMP, et je pense également beaucoup de nos concitoyens, quelles que soient leurs convictions politiques, souhaiterait connaître les actions menées par la municipalité ainsi que la communauté d'agglomération Est Ensemble, dont vous êtes le président, pour maintenir l'ouverture de la Maternité des Lilas, lieu emblématique de notre département de la Seine-Saint-Denis.

.....

M. Le Maire :

Je vais vous donner quelques éléments de réponse sur les engagements, individuels et collectifs, de la majorité municipale sur ce sujet et je donnerai également la parole au député de la circonscription ici présent.

Mais avant cela, je veux vous dire que, dans la question que vous posez, je ne suis gêné que par une seule posture : celle qui consiste à considérer que la question de la fermeture de la Maternité des Lilas n'existe que depuis l'arrivée de François HOLLANDE à la présidence de la République. Ce dossier a été mis à mal bien avant ! Par ailleurs, je me souviens parfaitement de la première réunion que nous avons eue autour de Marie-Laure BRIVAL dès que nous sommes arrivés aux responsabilités, et où nous avons réaffirmé nos positions sur la Maternité des Lilas. Elles ne changent pas au gré des alternances politiques...

Vous nous interrogez donc sur nos engagements en direction de ce lieu sur la dernière période.

Je veux d'abord saluer le travail de coordination de l'ensemble des soutiens effectué par Daniel GUIRAUD, Maire des Lilas, qui s'est fortement mobilisé sur ce sujet.

Il semble aussi utile d'exposer certains points de repère concernant notre mobilisation au Pré Saint-Gervais. En tant que Maire de cette ville, je vous rappelle que j'ai adhéré au comité de soutien en septembre 2011. Je vous rappelle aussi qu'en octobre 2013, notre Conseil municipal a voté, à l'unanimité, un vœu de soutien à cet établissement. Par ailleurs, en septembre 2014, lors d'une visite de la Ministre Marisol TOURAINE sur le fonctionnement de l'unité d'accompagnement des familles de patients atteints par la maladie d'Alzheimer, nous avons permis qu'elle puisse réserver un temps pour rencontrer et échanger avec le collectif de la Maternité des Lilas.

Vous m'interrogez aussi sur ma position en tant que président d'Est Ensemble. Vous le savez peut-être, le 18 novembre dernier, nous avons fait adopter par le Conseil communautaire un vœu de soutien à la Maternité des Lilas. Vous l'avez à juste titre dit, ce combat n'est pas seulement celui pour la présence d'un établissement de santé classique. Il s'agit de se battre pour un lieu qui, depuis 50 ans, exerce certes ses missions de maternité, mais est aussi porteur de valeurs concernant la liberté des femmes. C'est un combat fondamental pour nous, femmes et hommes de gauche, et j'en suis sûr bien au-delà. Lors de cette séance à Est Ensemble, nous avons connu ce que je qualifierais d'incident. Un vice-président, élu en charge donc de responsabilités au sein de la communauté d'agglomération sur un secteur ne touchant pas au domaine en question, est intervenu pour dire son désaccord avec ces valeurs portées par la Maternité des Lilas. J'ai assumé mes responsabilités politiques. Aujourd'hui, cet élu n'a plus de délégation et n'est plus membre du conseil communautaire.

C'est vous dire à quel point mes convictions sur ce que représente ce combat sont sans faille. Jusqu'au bout, nous nous battons pour que la Maternité des Lilas puisse exister.

La parole à Jean-Marc ROBINET.

M. ROBINET :

Il y a un peu plus d'un an, nous étions nombreux à manifester aux Lilas pour cette maternité. Il me semble d'ailleurs que toutes les forces politiques étaient représentées.

A travers cette situation, on constate un mouvement de concentration très forte qui touche la santé dans son ensemble dans ce pays et aboutit à la fermeture de nombreux établissements, notamment des maternités, un peu partout en France. Ce mouvement ne date pas seulement de ces dernières années, mais de bien avant. Je ne crois pas que l'action du précédent gouvernement ait été merveilleuse en la matière. Bien au contraire, il a mis en place et a accentué systématiquement ces fermetures d'établissement. Alors, aujourd'hui, je trouve un peu difficile d'entendre dans cette question votre discours sur une quelconque responsabilité que nous aurions...

Alors certes, les décisions prises par l'ancienne majorité et portées par des choix économiques dans le domaine de la santé sont malheureusement souvent prolongées aujourd'hui. On le voit avec la Maternité des Lilas, même si un engagement avait été donné sur sa reconstruction il y a quelques temps. Malheureusement, nous subissons des politiques trop rivées à des intérêts économiques dans un domaine qui est pourtant très sensible, sur un territoire où les inégalités de santé sont aussi très fortes. C'est pourquoi je pense que la défense de cette maternité ne doit pas s'accompagner d'opération politicienne qui viendrait faire porter des responsabilités à certains alors que, quelques années avant, nous aurions peut-être pu faire le jeu inverse.

M. GUILLOUX :

Je ne répondrais pas à l'intervention de Monsieur ROBINET puisqu'il s'agit d'une question écrite qui vous est adressée Monsieur le Maire. Cela étant, j'aurais une question complémentaire. On vient de me remettre la copie d'un courrier que vous avez adressé à la ministre Marisol Touraine le 13 janvier 2015. J'apprécie que vous m'ayez transmis ce courrier dont je n'avais pas connaissance. Nous sommes aujourd'hui le 9 mars. Une réponse vous a-t-elle été apportée par Madame la Ministre quasiment 2 mois après ?

M. Le Maire :

La parole à Claude BARTOLONE.

M. BARTOLONE :

Il y a des moments où on connaît des contradictions. Moi, je continue à soutenir la Maternité des Lilas aux Lilas. Mais nous ressentons aujourd'hui une certaine contradiction entre Claude EVIN, responsable de l'agence régionale de santé, et la Ministre Marisol TOURAINE.

Aujourd'hui, nous avons deux positions. Dans un premier temps, la ministre nous a demandé, compte tenu du surcoût que représentait l'opération de reconstruction sur les Lilas, de faire le tour des collectivités pour sécuriser le financement. Cela a été fait, avec des engagements pris par le Département, la Région et la Communauté Est Ensemble. Or, malgré ce tour de table stabilisé, l'ARS continue de dire que la maternité n'est pas viable et veut l'adosser à un autre établissement. Car, contrairement à ce que vous avez dit, ils ne veulent pas la faire disparaître. Ils ont d'abord tenté de l'adosser à l'hôpital de Montreuil. Depuis ces dernières heures, nous assistons à une nouvelle tentative de l'ARS qui joue son dernier joker, en présentant un regroupement possible avec la clinique Floréal et en nous disant, puisque vous voulez que ce soit aux Lilas, ce sera presque là. Il est vrai que cette clinique se situe vraiment aux limites entre Bagnolet et les Lilas. C'est ici que se pose une difficulté. C'était encore le cas jeudi dernier. Ils mettent en avant des mesures de sécurité, en nous expliquant que, si la Maternité des Lilas n'est pas aujourd'hui adossée à un plateau technique de qualité, elle pourrait présenter des risques et aussi ne pas être assez attractive, notamment pour des anesthésistes. Croyez-moi, c'est ce que sont aujourd'hui les discussions avec la ministre et l'ARS.

Mais nous continuons le combat. Vous le savez certainement, samedi, il y a encore eu une rencontre avec les personnels, le comité de soutien. Daniel GUIRAUD a alors eu l'occasion de dire les choses à peu près dans les mêmes termes que moi aujourd'hui. Maintenant, il faut que chacun mette toutes les cartes sur la table. S'il y a un véritable risque pour les patients, je vous le dis, moi je ne le prendrais pas. Mais il faut que l'ARS me le démontre. Et alors, compte tenu de la qualité de son plateau technique, Floréal permettrait la reconstruction à proximité des Lilas.

Mais dans tous les cas, cela doit se faire avec la sauvegarde de l'image de marque et de la spécialité de cet établissement. Car, comme vous l'avez précisé, et je suis très heureux de l'avoir entendu sous cette forme-là, la Maternité des Lilas a deux activités différentes. D'un côté, il s'agit d'un centre IVG, qui doit être préservé compte tenu hélas de l'appauvrissement de notre pays dans ce domaine.

Nous avons besoin de garanties là-dessus. De l'autre, c'est une maternité, qui doit être reconstruite aux Lilas car il est hors de question que nous perdions cette capacité d'accompagnement des naissances en Seine-Saint-Denis, département jeune, avec un taux de naissances important. Nous pensons qu'il est indispensable de préserver cet outil sans avoir à faire appel à des établissements parisiens. Ce n'est pas qu'il soit difficile de franchir le périphérique mais il apparaît absolument nécessaire de maintenir à la fois la proximité et la philosophie de la Maternité des Lilas.

Voilà. J'ai demandé à Marisol TOURAINE de nous donner l'ensemble des éléments. S'il s'agit d'une question de sécurité, alors ce sera un autre dossier. Mais s'il y a une possibilité de reconstruire en préservant la sécurité des femmes accueillies, en préservant le centre IVG, il faut que cela le soit prioritairement aux Lilas, à défaut en s'adossant au plateau technique de Floréal pour des raisons sanitaires. Mais en aucun cas le nombre de lits, le nombre d'accouchements, le centre d'ivg ne peuvent être sacrifiés. Sur ces points, nous continuerons le combat.

M. Le Maire :

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons donc au dernier point de notre ordre du jour.

■ ■ ■

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Décision N°	063	2014	Fonction publique / Convention cadre pluriannuelle de participation financière avec le CNFPT de Première couronne
Décision N°	155	2014	Fonction publique / Convention de formation avec l'UPEC pour la préparation externe au concours d'attaché territorial
Décision N°	170	2014	Commande publique / Marché relatif à l'achat de deux véhicules utilitaires électriques pour la ville du Pré Saint-Gervais
Décision N°	173	2014	Commande publique / Avenant N°4 au marché N°05/2013 relatif à la vérification périodique des installations techniques de la Ville et du CCAS du Pré Saint-Gervais
Décision N°	003	2015	Commande publique / Contrat de collecte et de remise du courrier pour la ville du Pré Saint-Gervais
Décision N°	004	2015	Commande publique / Convention relative au spectacle "Tambours battants" du 07 mars 2015
Décision N°	005	2015	Commande publique / Convention relative au spectacle "la Belle Hélène" de J. Offenbach du 08 mars 2015
Décision N°	006	2015	Commande publique / Convention pour la conception et la création d'un projet artistique original en milieu scolaire - Dorothée Davoise
Décision N°	007	2015	Commande publique / Convention pour la conception et la création d'un projet artistique original en milieu scolaire - Armel Barraud
Décision N°	009	2015	Fonction publique / Convention de formation avec Logitud Solutions
Décision N°	012	2015	Commande publique / Marché N°08/2015 relatif à la détection, destruction et prévention des rongeurs et insectes pour la Ville et le CCAS du Pré Saint-Gervais

■ ■ ■

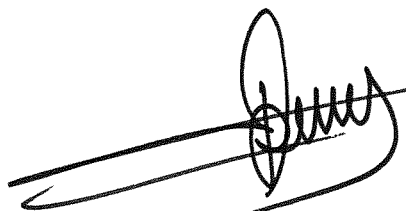
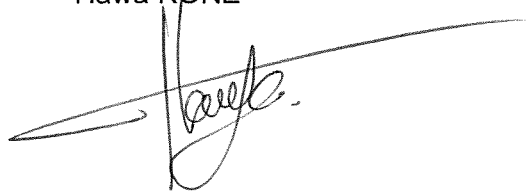
M. Le Maire :

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 30 mars. La séance est levée.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h07.

Le Pré Saint-Gervais le 11.05.2015

La Secrétaire de séance
Hawa KONE



Le Maire
Gérard COSME

